

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

ANNUAIRE STATISTIQUE 2018 DE LA SECURITE

Décembre 2019

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

ANNUAIRE STATISTIQUE 2018 DE LA SECURITE



Réalisé et publié avec l'appui du Programme d'Appui à la Gestion
Publique et aux Statistiques à travers son sous-programme Statistiques

Décembre 2019

AVANT-PROPOS

Le Ministère de la Sécurité (MSECU) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité intérieure. A ce titre, il est chargé, entre autres, de la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

Dans l'accomplissement d'une telle mission, une attention particulière est accordée au respect de la personne humaine pour être en phase avec les conventions ratifiées par notre pays sur les droits de l'Homme.

En effet, l'insécurité constitue un véritable frein au développement d'une nation.

C'est pourquoi la disponibilité des informations statistiques permet de rassurer la population quant à une meilleure visibilité des actions et des politiques de développement en matière de sécurité au Burkina Faso.

Afin d'orienter les actions des décideurs dans la lutte contre le banditisme, la criminalité sous toutes ses formes, le terrorisme, le MSECU, avec l'appui technique et financier du Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux Statistiques à travers son sous-programme Statistiques (PAGPS-SPS), a jugé nécessaire de produire l'annuaire statistique 2018 après celui de 2017.

Ce présent document, après avoir décrit l'organisation du ministère de la sécurité, présente les données chiffrées sur :

- la participation communautaire à la production de la sécurité ;
- les activités des services de sécurité ;
- les crimes et délits enregistrés ;
- les activités de sécurité publique ;
- les activités de sureté de l'Etat ;
- et les recettes de Police.

Comme dans toute œuvre humaine, ce document peut comporter des lacunes et des insuffisances. Ainsi, toutes observations, critiques ou suggestions pouvant contribuer à l'amélioration des prochaines éditions seront les bienvenues.

Je fonde l'espoir que ce document sera utile aux acteurs de la sécurité en général et répondra aux attentes des décideurs et des spécialistes des questions de sécurité publique au Burkina Faso.

Pour terminer, je voudrais renouveler ma connaissance à l'endroit de nos partenaires techniques et financiers notamment, l'Union Européenne (UE) à travers le PAGPS pour leurs efforts constants de soutiens aux actions du Ministère de la sécurité. Je réitère ma profonde gratitude à tous les services et institutions pour leur collaboration et leur contribution considérables à la réalisation de ce document.

Le Ministre de la Sécurité



Ousséni COMPAORE

SOMMAIRE

Avant-propos.....	5
Sommaire.....	7
Abréviations.....	9
Démarche méthodologique.....	11
I. Organisation et attributions du Ministère de la sécurité en 2018.....	13
II. Participation communautaire à la production de la sécurité.....	31
III. Activités des services de sécurité.....	35
IV. Crimes et délits.....	51
V. Activités de sécurité publique.....	85
VI. Activités de la sûreté de l'Etat.....	93
VII. Recettes recouvrées par les services de la police nationale.....	99
Table des matières.....	105
Liste des tableaux.....	107

ABRÉVIATIONS

AP	Académie de police
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
BR	Brigade de recherche
BRPE	Brigade régionale de protection de l'enfance
BT	Brigade territoriale
CCM	Cellule des chargés de missions
CCP	Commissariat central de police
CIE	Compagnie
CNLD	Comité national de lutte contre la drogue
CNOGCT	Conseil national opérationnel de gestion de crise terroriste
CONACFP	Coordination nationale de contrôle des forces de police
COSS	Coordination opérationnelle des services de sécurité
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CT	Conseiller technique
CUGC	Centre unifié de gestion de crise
DAD	Direction des archives et de la documentation
DAF	Direction de l'administration des finances
DGPJ	Direction centrale de la police judiciaire
DCPM	Direction de la communication et de la presse ministérielle
DDII	Direction du développement institutionnel et de l'innovation
DFP	Direction de la formulation des politiques
DG	Directeur général
DGA	Directeur général adjoint
DGEP	Direction générale des écoles de police
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGTI	Direction générale des transmissions et de l'informatique
DIRCAB	Directeur de cabinet
DMB	Direction du matériel et du budget
DMP	Direction des marchés publics
DP	Direction des personnels
DPF	Direction de la police des frontières
DPJ	Direction de la police judiciaire
DPP	Direction de la police de proximité
DPPN	Direction provinciale de la police nationale
DPPO	Direction de la prospective et de la planification opérationnelle
DPTS	Direction de la police technique et scientifique
DRH	Direction des ressources humaines
DRPN	Direction régionale de la police nationale
DSAC	Direction des sports des arts et de la culture
DSE	Direction de la sûreté de l'État
DSEC	Direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation
DSI	Direction des services informatiques
DSP	Direction de la sécurité publique
DSS	Direction des services de santé
DSS	Direction des statistiques sectorielles
DTI	Direction des transmissions et de l'informatique
DUI	Direction des unités d'intervention
EMGN	État-major de la gendarmerie nationale
GAV	Garde à vue
GN	Gendarmerie nationale
GP	Gendarmerie

IGS	Inspection générale des services
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IRAPOL	Identification rapprochement analyse de police
ITS	Inspection technique des services
MSECU	Ministère de la sécurité
ONASSIM	Office national de sécurisation des sites miniers
ONI	Office national d'identification
OPJ	Officier de police judiciaire
PM	Premier ministre
PN	Police nationale
PRES	Présidence du Faso
PSV	Projet de sécurisation visas
SAI	Service d'accueil et d'informations
SCC	Service central du courrier
SP	Secrétariat particulier
SP	Secrétariat permanent
SP/CNF	Secrétariat permanent de la commission nationale des frontières
SP/CNLD	Secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue
SP/CNS	Secrétariat permanent du conseil national de la statistique
SSM	Service de sécurité du ministère

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'annuaire statistique 2018 de la sécurité est conçu à l'image des annuaires statistiques précédents. En effet, pour garder la comparabilité des données d'année en année et d'annuaire en annuaire, la maquette de l'annuaire 2018 de la sécurité n'a pas été fondamentalement modifiée par rapport à ceux de 2013 et 2017. Elle a connu juste quelques légères modifications.

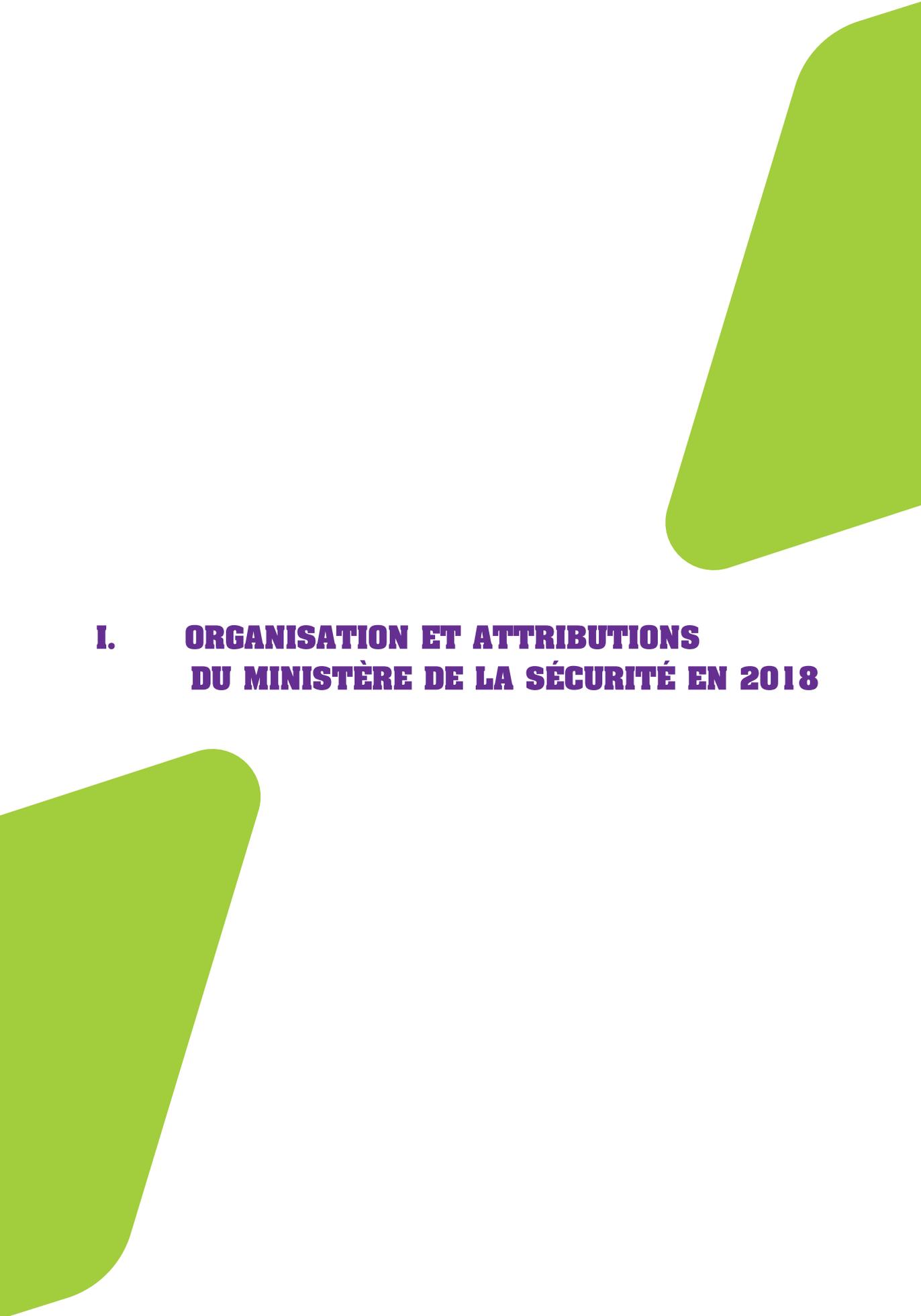
La principale innovation reste la façon de remonter les données. Pour l'annuaire 2018, à l'image de celui de 2017, les points focaux chargés de la collecte des données sont issus des groupements de gendarmerie, en ce qui concerne la gendarmerie nationale (10 groupements) et des directions régionales de la police nationale (DRPN) pour la police (13 DRPN).

Afin d'avoir la même compréhension des techniques de remplissage des outils de collecte, les points focaux, après l'actualisation des outils de collecte, ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur les techniques de remplissage des outils de collecte. Ces derniers ont procédé à sa restitution au niveau déconcentré. Cette restitution avait pour objectif de permettre aux acteurs au niveau déconcentré de mieux s'appropriier ces nouveaux outils de collecte de données. Ces nouveaux outils ont permis de prendre en compte certaines données, qui initialement n'étaient pas collectées.

La saisie des données a été faite dans la base de données de 2018, conçue avec le logiciel Excel. Le traitement a consisté à fusionner les différentes bases de données sur lesquelles la saisie a été faite et à contrôler la cohérence et la vraisemblance des données. Ensuite, un cube est généré et permet de faire des tableaux croisés pour le remplissage des différents tableaux de la maquette. La mise en forme a été facilitée par l'existence de la maquette de 2013.

Le projet d'annuaire statistique a été soumis à la validation de l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier.



The page features two large, abstract green shapes. One is a rounded triangle in the top right corner, and the other is a larger, more complex shape in the bottom left corner. The text is centered between these shapes.

I. ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ EN 2018



I.1. ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS

L'organisation du ministère de la sécurité (MSECU) est régie par les dispositions du décret n°2017-0257/PRES/PM/MSECU du 04 mai 2017, portant organisation du ministère de la sécurité et s'articule autour des structures ci-après :

- le cabinet du ministre ;
- le secrétariat général.

Le cabinet du ministre comprend :

- le directeur de cabinet (DIRCAB) ;
- les conseillers techniques (CT) ;
- l'inspection technique des services (ITS) ;
- la cellule des chargés de missions (CCM) ;
- le secrétariat particulier ;
- le protocole ;
- le service de sécurité ministériel (SSM) ;
- le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue (SP/CNLD) ;
- la direction générale de la police nationale (DGPN) ;
- l'état-major de la gendarmerie nationale (EMGN) ;
- la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) ;
- la coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) ;
- la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) ;
- le centre unifié de gestion de crise (CUGC).

Le Directeur de cabinet du ministre est chargé :

- d'assurer la coordination des activités du cabinet du ministre ;
- d'assister le ministre dans la gestion des affaires réservées et confidentielles et traiter tout dossier qu'il pourrait lui confier ;
- d'assurer les contacts officiels avec les cabinets ministériels et les institutions en relation avec le secrétaire général.

Le directeur de cabinet est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité. Il est placé hors hiérarchie administrative.

Les conseillers techniques assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le ministre de la sécurité.

Les conseillers techniques au nombre de cinq (5) au maximum, sont choisis en raison de leur compétence technique. Ils sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité. Ils relèvent directement du ministre et sont placés hors hiérarchie administrative.

L'inspection technique des services contrôle l'application de la politique du département et le fonctionnement des services centraux, déconcentrés, et des projets et programmes.

À ce titre, elle est chargée :

- de l'appui-conseil pour la mise en œuvre des programmes d'activités des services, des projets et programmes ;
- du contrôle de l'application des textes législatifs, réglementaires et des instructions administratives régissant le fonctionnement administratif, financier et comptable des services des projets et programmes ;
- des investigations relatives à la gestion administrative, technique et financière des services des projets et programmes;
- de l'étude des réclamations des administrés et des usagers des services, des projets et programmes ;
- de la lutte contre la corruption au sein du ministère et des projets et programmes ;
- d'apporter l'appui conseil à la promotion de la culture de la bonne gouvernance des affaires au niveau des services techniques.

Le pouvoir de contrôle et de vérification de l'inspection technique des services s'exerce aussi bien a priori qu'a posteriori sur les structures centrales, rattachées, déconcentrées et de missions placées sous la tutelle du ministère.

L'inspection technique des services dresse, à cet effet des rapports de contrôle et de vérification à l'attention du ministre de la sécurité.

L'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) reçoit ampliation de tous les rapports de l'inspection technique.

L'inspection technique des services est dirigée par un Inspecteur général des services (IGS) nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'inspecteur général des services relève directement du ministre. Il est placé hors hiérarchie administrative.

L'inspecteur général des services est assisté d'inspecteurs techniques au nombre de quinze (15) au maximum, nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'inspecteur général des services et les inspecteurs techniques sont choisis parmi les cadres supérieurs en raison de leur compétence technique et de leur moralité.

L'inspecteur général des services reçoit obligatoirement ampliation des documents suivants :

- les programmes et rapports d'activités des directions, des projets et programmes ;
- les comptes rendus de réunions de cabinet et de direction ;
- les comptes rendus de rencontres organisées avec les partenaires techniques et financiers du département ;
- le budget du ministère ;
- les documents de projets et programmes du ministère ;

- les procès-verbaux des conseils de discipline ;
- les procès-verbaux des commissions de dépouillement, d'analyse et d'attribution des marchés ;
- les lettres de mission du ministre et celles adressées aux responsables des structures du département ;
- les contrats d'objectifs ;
- les textes législatifs et réglementaires ;
- tout document relatif à l'organisation et au fonctionnement des structures du département ;
- les procès-verbaux de passation de service.

L'organisation et le fonctionnement de l'inspection technique des services sont fixés par arrêté du ministre de la sécurité.

La cellule des chargés de missions regroupe entre autres des hauts cadres du département, ayant occupé de hautes fonctions politiques et/ou administratives et qui rejoignent leur département ministériel en fin de mission. Ils assurent l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques qui requièrent une bonne connaissance de l'administration publique et qui leur sont confiés par le Ministre.

Les chargés de missions sont nommés par décret pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre de la sécurité. Ils relèvent directement du ministre et sont placés hors hiérarchie administrative. Ils bénéficient des mêmes indemnités que les chargés de mission du Premier ministre.

Le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue est chargé :

- de coordonner l'action de tous les intervenants dans la lutte contre le trafic et l'abus des drogues ;
- d'appliquer et d'animer la politique définie par le gouvernement en matière de lutte contre les stupéfiants et les autres substances psychotropes ;
- de préparer les décisions du gouvernement, tant au plan national qu'international en ce qui concerne la lutte contre le trafic illicite et la consommation des drogues ;
- de proposer au gouvernement des plans d'action ainsi que des mesures efficaces visant à protéger le Burkina Faso contre le fléau de la toxicomanie ;
- de veiller à l'application des traités internationaux dont le Burkina Faso est signataire en matière de stupéfiants et de substances psychotropes ;
- de coordonner la mise en œuvre des mesures prises par les différents départements ministériels en matière de stupéfiants et autres substances psychotropes.

Le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue (SP/CNLD) est placé sous l'autorité d'un secrétaire permanent (SP) et se subdivise en départements.

Le secrétaire permanent est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité et bénéficie des mêmes indemnités que les conseillers techniques.

Les chefs de département du SP/CNLD sont nommés dans les mêmes conditions que le secrétaire permanent et bénéficient des mêmes indemnités que les directeurs de services centraux.

Un arrêté du ministre de la sécurité détermine l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent.

Un décret pris en conseil des ministres détermine l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement du comité national de lutte contre la drogue.

Le secrétariat particulier assure la réception, le traitement et l'expédition du courrier confidentiel et réservé du ministre de la sécurité. Il organise l'emploi de temps du ministre de la sécurité. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du ministre de la sécurité. Il bénéficie des mêmes indemnités de responsabilité accordées aux chefs de service.

Le protocole est chargé de l'organisation des audiences et des déplacements officiels du ministre de la sécurité. En outre, il est chargé, en relation avec le protocole d'État, de l'organisation des cérémonies officielles. Le protocole est dirigé par un chef de service nommé par arrêté du ministre de la sécurité.

Le service de sécurité ministériel est chargé :

- d'assurer la sécurité du ministre au service et lors de ses déplacements à l'intérieur du pays ;
- d'organiser la sécurité dans les services, le domicile et les résidences du ministre ;
- de préparer les missions d'escorte et d'accompagnement du ministre ;
- de protéger les immeubles abritant les services du ministère de la sécurité ;
- de protéger les installations techniques et équipements du ministère ;
- de contrôler les entrées et les sorties des usagers des services du ministère ;
- de rendre compte des problèmes de sécurité au ministre et à la hiérarchie.

L'organisation et le fonctionnement du service de sécurité ministériel sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le service de sécurité ministériel est dirigé par un chef de service nommé par arrêté du ministre de la sécurité.

La direction générale de la police nationale constitue un état-major chargé :

- de veiller à l'application des mesures relatives au maintien de l'ordre et de la paix publics ;
- d'assurer l'exécution des mesures relatives à la sûreté de l'État et des institutions ;
- d'assurer la sécurité des institutions et la protection des hautes personnalités ;
- d'assurer l'exécution des mesures relatives à la sécurité des personnes et des biens ;
- d'organiser, sur l'étendue du territoire national, la collecte de renseignement destiné au gouvernement dans les domaines politique, économique, social et culturel ;
- participer aux opérations de soutien à la paix ;
- d'assurer les rapports de collaboration avec les polices des autres pays.

La direction générale de la police nationale est dirigée par un directeur général (DG) issu du corps des commissaires de police assisté par un directeur général adjoint (DGA), nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Le directeur général adjoint est issu du corps des commissaires de police. Il assure les missions qui lui sont confiées par le directeur général. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

La direction générale de la police nationale comprend :

- la direction de la sécurité publique (DSP) ;
- la direction de la sûreté de l'État (DSE) ;
- la direction de la police judiciaire (DPJ) ;
- la direction de la police technique et scientifique (DPTS) ;
- la direction de la police des frontières (DPF) ;
- la direction des personnels (DP) ;
- la direction du matériel et du budget (DMB) ;

- la direction des unités d'intervention (DUI) ;
- la direction des services de santé (DSS) ;
- la direction des sports, des arts et de la culture (DSAC) ;
- la cellule des chargés de missions (CCM) ;
- les directions régionales de la police nationale (DRPN) ;
- les directions provinciales de la police nationale (DPPN).

L'organisation et le fonctionnement de la direction générale de la police nationale sont fixés par décret pris en conseil des ministres.

La gendarmerie nationale est une force militaire chargée de missions de police. Elle est mise à la disposition du ministère de la sécurité pour emploi.

À ce titre elle est chargée :

- de veiller à la sécurité publique notamment la protection des personnes et des biens au moyen d'une surveillance générale ;
- d'assurer la sécurité des institutions et des hautes personnalités de l'État ;
- d'assurer le maintien de l'ordre ;
- de veiller à l'exécution des lois et règlements sur l'ensemble du territoire national;
- de renseigner les autorités administratives, judiciaires et militaires dans le cadre de leurs attributions respectives et apporter son concours pour l'exécution de leurs décisions ;
- de participer aux opérations de soutien à la paix.

La gendarmerie nationale comprend :

- un état-major ;
- des régions de gendarmerie ;
- le commandement des écoles et centres de perfectionnement de la gendarmerie.

L'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie nationale sont régis par des textes spécifiques.

La direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) est une structure de coordination et de suivi des dossiers des services de police judiciaire. Elle est un organe consultatif pour le ministre et une structure de coopération internationale en matière de police judiciaire.

À ce titre, elle est chargée :

- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et plans de lutte contre les différentes formes d'insécurité notamment la criminalité urbaine, le grand banditisme et le terrorisme ;
- de centraliser toutes les informations en matière de police judiciaire ;
- de centraliser les rapports d'activités des directions de police judiciaire de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale;
- de traiter et rendre disponibles les données statistiques de police judiciaire;
- de contribuer au renforcement des capacités opérationnelles du personnel de police judiciaire ;
- de mener des réflexions sur les infractions récurrentes en vue de mieux les combattre;
- d'exécuter toutes autres missions à elle confiées.

Le directeur central de la police judiciaire est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'organisation et le fonctionnement de la direction centrale de la police judiciaire sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

La coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) est une unité administrative opérationnelle de contrôle de la qualité des services de police rendus sur les axes routiers. À ce titre, elle est chargée :

- de mener des activités de sensibilisation en direction des acteurs et partenaires du trafic routier ;
- de lutter contre les mauvaises pratiques et particulièrement contre les rackets sur les axes routiers ;
- de contrôler la qualité des prestations des services de sécurité intérieure sur les axes routiers ;
- de contribuer à l'efficacité des dispositifs sécuritaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
- de recevoir les plaintes et dénonciations formulées à l'encontre des éléments des forces de sécurité au cours des missions de contrôle sur les axes routiers ;
- de fournir des rapports circonstanciés sur les plaintes et dénonciations ;
- de réaliser des études et de formuler des avis et recommandations aux fins d'améliorer la qualité des contrôles de police sur les axes routiers ;
- de diffuser les meilleures pratiques en matière de contrôle de police afin d'assurer la fluidité de la circulation sur les axes routiers ;
- de mettre en œuvre toutes mesures de lutte contre les fautes et manquements graves affectant l'image de la gendarmerie nationale et de la police nationale ;
- d'exécuter toute autre mission à elle confiée par la hiérarchie.

La coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) est dirigée par un coordonnateur national choisi parmi les hauts cadres de l'administration publique disposant d'une expérience et des qualités professionnelles avérées.

Le coordonnateur national est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Les membres permanents de la coordination sont nommés par décret pris en conseil des ministres. Ils prennent l'appellation de contrôleurs de forces de police.

L'organisation et le fonctionnement de la coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

La coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) est une structure centrale qui coordonne les actions conjointes des forces de police et de gendarmerie dans leurs missions de lutte contre l'insécurité.

À ce titre, elle est chargée :

- de mettre en œuvre la stratégie nationale de sécurité intérieure ;
- de concevoir et de suivre la mise en œuvre des plans de prévention et de lutte contre le grand banditisme, le terrorisme et les autres formes de criminalité ;
- de promouvoir la police de proximité ;
- d'organiser et de coordonner les activités des forces de sécurité publique dans l'exécution de leurs missions de prévention des menaces contre la sécurité ;
- de mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités des forces de sécurité ;
- d'exploiter le renseignement opérationnel ;

- de contribuer à l'élaboration du plan général du renseignement ;
- d'exécuter toute autre mission à elle confiée.

La coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) comprend :

- le secrétariat ;
- le service administratif et financier (SAF) ;
- la direction de la prévention et de la lutte contre l'insécurité (DPLI) ;
- la direction de la police de proximité (DPP) ;
- le centre national de veille et d'alerte (CNVA).

La coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) est dirigée par un coordonnateur nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité. Il bénéficie des mêmes indemnités accordées aux conseillers techniques.

L'organisation et le fonctionnement de la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le centre unifié de gestion de crise (CUGC) est l'organe de veille opérationnelle, de coordination et de conduite des actions au niveau opératif.

À ce titre il est chargé :

- d'assurer une veille permanente ;
- d'assurer la direction des opérations de la riposte contre le terrorisme ;
- d'établir et de maintenir la liaison avec les différents organismes participant à l'intervention ;
- de fixer les objectifs de l'intervention ;
- de diriger l'élaboration des plans d'intervention ;
- de fournir des informations opérationnelles aux unités engagées ;
- d'assurer la coordination des actions des différentes unités engagées sur les lieux entre elles et avec les autres organismes ;
- d'organiser des exercices de simulation au profit des personnels des structures de gestion de crise ;
- d'élaborer un plan de communication de crise.

Le centre unifié de gestion de crise (CUGC) comprend :

- un (01) chef du centre ;
- un (01) secrétariat ;
- des cellules ;
- des officiers de liaison.

Pour la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de sécurité, le ministère de la sécurité dispose d'un secrétariat général placé sous l'autorité d'un secrétaire général.

Le secrétaire général du ministère de la sécurité est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Le secrétariat général comprend :

- les services du secrétaire général ;
- les structures centrales ;
- les structures rattachées ;
- les structures de mission.

Pour la coordination administrative et technique des structures du ministère, le secrétaire général dispose :

- d'un bureau d'études (BE) ;
- d'une cellule ordonnancement des unités de vérification ;
- d'un secrétariat particulier (SP) ;
- d'un service central du courrier (SCC) ;
- d'un service d'accueil et d'informations (SAI) ;

Les structures centrales comprennent :

- les directions générales ;
- les directions transversales ;
- les directions centrales.

Les directions générales sont :

- la direction générale des écoles de police (DGEP) ;
- la direction générale des transmissions et de l'informatique (DGTI).

Les directions transversales sont :

- la direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) ;
- la direction de l'administration des finances (DAF) ;
- la direction des marchés publics (DMP) ;
- la direction des ressources humaines (DRH) ;
- la direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) ;
- la direction des archives et de la documentation (DAD) ;
- la direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII).

Les directions centrales sont :

- la direction de la coopération internationale (DCI) ;
- la direction de la réglementation (DR).

Les structures rattachées sont :

- l'office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) ;
- l'office national d'identification (ONI).

Les structures de missions sont :

- le projet de « Sécurisation de visas au Burkina Faso » (PSV) ;
- le projet identification rapprochement analyse de police (IRAPOL) ;
- le projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure du Burkina Faso (PARSIB) ;
- le projet AIRCOP Burkina ;
- l'engagement de développement danois ;
- la cellule pour la promotion du genre ;
- le comité ministériel de lutte contre le SIDA et les IST ;
- la cellule environnement.

Le secrétaire général assure la gestion administrative et technique du département. Il assiste le ministre dans la mise en œuvre de la politique du ministère.

Il est chargé de la coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission du département. En cas d'absence du

secrétaire général, le ministre désigne un responsable pour assurer l'intérim. Cet intérim ne peut excéder trois mois.

Le secrétaire général assure les relations techniques du département avec les structures techniques des autres ministères, du secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres et les institutions nationales.

À l'exception des documents destinés au Chef de l'Etat, au Chef du gouvernement, aux membres du gouvernement, aux Présidents d'institutions et aux Ambassadeurs, le secrétaire général reçoit délégation de signature pour :

- les lettres de transmission et d'accusé de réception ;
- les ordres de mission à l'intérieur du Burkina Faso ;
- les décisions de congé ;
- les décisions d'affectation ainsi que l'ensemble des actes de gestion du personnel relevant du secrétariat général ;
- les textes des communiqués ;
- les fiches synthétiques de déblocage de fonds ;
- les télécopies.

Outre les cas de délégations prévues à l'article 59 ci-dessus, le ministre peut donner délégation de signature au secrétaire général pour toute autre matière relative à la gestion quotidienne du ministère.

Pour tous les cas visés aux articles 59 et 60 ci-dessus, la signature du secrétaire général doit être précédée de la mention « Pour le ministre et par délégation, le secrétaire général ».

Le bureau d'études est animé par des chargés d'études, au nombre de cinq (5) au plus, désignés parmi les cadres supérieurs en raison de leurs compétences techniques et nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre.

Le bureau d'études est chargé :

- d'étudier et de faire la synthèse des dossiers qui lui sont confiés ;
- d'élaborer les projets de correspondance ;
- d'assister le Secrétaire général dans le traitement de tout dossier que celui-ci leur confie.

Le secrétariat particulier du secrétaire général assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel du secrétaire général, de la gestion du courrier ordinaire provenant du service central du courrier, des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission et en direction des dites structures. :

Il assure la ventilation du courrier interne à destination des structures centrales. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre, chef de département.

Le service central du courrier assure la réception et l'expédition du courrier ordinaire. Il enregistre le courrier à l'arrivée et le transmet au secrétariat particulier du Secrétaire général. Il assure la ventilation de tout le courrier ordinaire à l'extérieur du ministère. Il est chargé de la reproduction des documents du ministère et de leur reliure.

Le service chargé de l'accueil et de l'information des usagers assure un accueil et une orientation des usagers et partenaires du ministère

La direction générale des écoles de police (DGEP) est chargée :

- de l'élaboration de la politique de formation de la police nationale ;
- de la représentation administrative des directions et centres de formations de la police nationale ;
- de la coordination des activités des écoles et centres de formation de la police nationale ;
- de la conception des programmes de la formation initiale et de la formation continue ;
- de l'élaboration des supports pédagogiques nécessaires aux différentes formations ;
- de la promotion de la recherche dans le domaine de la sécurité ;
- de l'évaluation et/ou l'audit de la formation à la police nationale ;
- de la formation des effectifs se rendant en mission de maintien de la paix.

La direction générale des écoles de police comprend :

- l'académie de police (AP) ;
- l'école nationale de police (ENP) ;
- la direction des programmes et de l'évaluation de la formation (DPEF) ;
- la direction de la formation continue et de la formation en maintien de la paix (DFCFMP) ;
- la direction de la promotion de la recherche et de la documentation (DPRD).

La direction générale des écoles de police est dirigée par un commissaire de police nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre.

La direction générale des transmissions et de l'informatique est chargée :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère ;
- de l'exécution des tâches d'informatisation du ministère ;
- de l'administration des bases de données du ministère ;
- de la cohérence des systèmes d'information développés conformément au schéma directeur informatique du ministère ;
- de l'exploitation des applications fonctionnelles ;
- de la sécurité du système informatique et de télécommunication ;
- de la maintenance du matériel informatique ;
- des actions de formation du personnel et de développement dans le domaine de l'informatique et de la télécommunication ;
- de la mise à la disposition des services du ministère des modules permettant d'élaborer des statistiques fiables ;
- du développement des technologies de l'information et de la communication au sein du ministère ;
- de la liaison par radio télécommunication entre le cabinet, les états-majors et les forces de sécurité intérieure ;
- de la conception de la stratégie d'équipement des services du ministère et des forces de sécurité en appareils de communication, de surveillance et d'informatique ;
- de la participation à l'élaboration des programmes relatifs aux politiques nationales des radios télécommunications et informatiques ;
- de l'étude, de la gestion et de l'exploitation des installations téléphoniques ;
- de la conception et du suivi de la mise en œuvre des politiques et plans de prévention et de lutte contre la cybercriminalité.

La direction générale des transmissions et de l'informatique comprend :

- la direction des transmissions (DT) ;
- la direction des services informatiques (DSI) ;
- la direction des études, de la stratégie et de la formation (DESF) ;
- la direction de l'administration et du suivi des programmes (DASP) ;
- la direction de la lutte contre la cybercriminalité (DLCC).

L'organisation et le fonctionnement de la direction générale des transmissions et de l'informatique sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le directeur général des transmissions et de l'informatique est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

La direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) a pour mission la conception, la programmation, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de développement au niveau sectoriel.

À ce titre elle est chargée :

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de l'organisation des revues sectorielles de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de l'élaboration du programme d'activités consolidé du ministère ;
- de l'élaboration des rapports d'activités consolidés du ministère ;
- de la préparation des cadres de concertation sectorielle notamment les CASEM, les CSD et du suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues ;
- du suivi des relations de coopération avec les partenaires ;
- de la contribution à la mobilisation des financements au profit du ministère par l'appui à l'organisation des tables rondes sectorielles ;
- de l'élaboration du programme d'investissement et du suivi de son exécution en collaboration avec la direction de l'administration et des finances ;
- du suivi et de l'évaluation des projets et programmes sous tutelle du ministère et l'élaboration des rapports sectoriels de leur mise en œuvre ;
- de l'identification et du suivi des actions des intervenants extérieurs par des rapports périodiques en termes de contributions à la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de la collecte, du traitement, de la centralisation des données statistiques des activités du ministère ;
- de l'élaboration des documents de planification opérationnelle du ministère ;
- de la proposition de toute étude nécessaire à la dynamique du ministère.

La direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) comprend :

- la direction de la prospective et de la planification opérationnelle (DPPO) ;
- la direction de la formulation des politiques (DFP) ;
- la direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DSEC) ;
- la direction des statistiques sectorielles (DSS) ;
- la direction de la coordination des projets et programmes (DCPP).

La direction de l'administration des finances (DAF) a pour missions la gestion des moyens financiers et matériels du ministère. À ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration et de l'exécution du budget du ministère ;
- de la gestion des biens meubles et immeubles et de la tenue de la comptabilité matières du ministère ;
- de la conduite du processus de mise en place du budget-programme du ministère en collaboration avec la DGESS ;
- de la sécurité du personnel et des biens ;

- de la production des rapports périodiques sur l'exécution du budget du ministère.

La direction des marchés publics (DMP) a pour mission de gérer le processus de la commande publique du ministère. À ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration du plan général annuel de passation des marchés publics du ministère et de la production des rapports périodiques de son exécution ;
- de l'élaboration de l'avis général de passation des marchés dont le montant prévisionnel, toutes taxes comprises, est supérieur ou égal au seuil communautaire de publicité défini par la commission de l'UEMOA ;
- de la mise en œuvre des procédures de passation et du suivi de l'exécution des marchés publics et de délégation de services publics.

La direction des ressources humaines (DRH) a pour attributions d'assurer, en relation avec le ministère chargé de la fonction publique, la conception, la formalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures visant à accroître la productivité, l'efficacité et le rendement des personnels du ministère.

À ce titre, elle est chargée :

- de veiller à l'application du régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- de la gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines du ministère et de la participation au recrutement de son personnel ;
- de la contribution au bon fonctionnement des cadres de concertation avec les partenaires sociaux ;
- de la conception et de la mise en œuvre des plans et programmes de formation des agents ;
- de la participation à l'élaboration du titre II du budget du ministère et du suivi de son exécution ;
- de la proposition de l'engagement et la liquidation des dépenses de personnel conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
- de la contribution à l'amélioration des conditions de travail et de la productivité du personnel du ministère ;
- du suivi des écoles de formation professionnelle placées sous tutelle du ministère ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique sociale et de la coordination des initiatives en la matière ;
- de l'appui-conseil en gestion des ressources humaines aux services, projets et programmes du ministère.

La direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) coordonne et gère les activités de communication interne et externe du ministère. À ce titre, elle est chargée :

- des revues de presse et des synthèses de l'actualité à l'attention du ministre ;
- de la réalisation des dossiers de presse de l'actualité ;
- de la gestion des relations publiques du ministère avec les institutions ;
- de la publication et de la gestion des périodiques du ministère ;
- des relations avec les organes de presse nationaux, les journaux et les correspondants de la presse étrangère ;
- de la mise à jour de la documentation et des statistiques de presse ayant un rapport avec l'activité du ministère ;
- de la mise à jour du site web du ministère en collaboration avec la DGTI ;
- de la vulgarisation de la politique sectorielle du ministère ;
- de la contribution à la production des chroniques du gouvernement et à l'animation des points de presse du gouvernement en collaboration avec le service d'information du gouvernement.

La direction des archives et de la documentation (DAD) est chargée:

- de la constitution, de la sauvegarde et de la gestion du patrimoine archivistique et documentaire du ministère ;
- de l'application de la politique d'archivage et de documentation du ministère en relation avec le centre national des archives ;
- de la conception et de la mise en œuvre des outils de gestion d'archives en fonction de la réglementation en vigueur et de l'organisation du ministère ;
- de l'optimisation des conditions de stockage et de conservation des documents et des espaces en conséquence de manière prospective ;
- du respect des conditions de communication des documents, avec pour objectif général de permettre l'accès rapide aux documents ;
- du tri et de la gestion des versements aux administrations des archives, en tenant compte des contraintes légales et des durées d'utilité administrative ;
- de l'identification de l'information professionnelle utile à son unité et de la réalisation des résumés signalétiques ;
- du catalogage et de l'indexation des documents courants avec le langage archivistique approprié ;
- de la recherche et de la sélection de l'information et des prestations documentaires appropriées aux besoins d'informations des utilisateurs ;
- de la formation et de l'accompagnement des utilisateurs dans leurs démarches de recherche d'information.

La direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII) est chargée :

- de la promotion de la culture du résultat au sein du département ministériel ;
- de la conception et de la mise en œuvre des outils d'organisation du travail pour l'amélioration du management et des prestations du département en rapport avec les normes et les standards internationaux ;
- de la rationalisation des structures par une veille organisationnelle et institutionnelle ;
- du pilotage du processus de la gestion du changement dans le cadre des réformes institutionnelles et organisationnelles ;
- de l'établissement d'une cartographie des processus et de la définition des procédures correspondantes ;
- de la participation à l'élaboration et à la vérification de la régularité des actes juridiques pris au sein du ministère.

L'organisation et le fonctionnement des directions transversales sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Les responsables des directions transversales sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

La direction de la réglementation est une structure de coordination qui travaille en synergie avec la direction générale de la police nationale et la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS).

À cet effet, elle est chargée :

- de proposer les textes juridiques relatifs aux domaines des sociétés privées de sécurité, des armes et munitions civiles ainsi que des clés et tampons ;

- de coordonner, de superviser, d'orienter et de suivre l'application de la réglementation relative aux activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller à l'application de la réglementation relative au régime des armes et munitions civiles ainsi qu'à la fabrication et à la reproduction des clés et tampons.
- d'examiner et de préparer à la signature de l'autorité, les différents agréments et autorisations en matière d'exercice d'activités de sociétés privées de sécurité ;
- d'examiner et de préparer à la signature de l'autorité, les différents agréments en matière d'exercice de la profession de commerçant d'armes à feu et de munitions civiles, de fabricants de clés et de tampons ;
- de mener des activités d'appui-conseil et de contrôle indispensables à l'exercice des activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller au respect de la réglementation générale en matière de délivrance d'autorisation d'achat d'armes et de munitions civiles, d'autorisation de fabrication de clés, tampons et cachets en relation avec les autres structures compétentes ;
- d'élaborer un cahier de charges pour l'encadrement des activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller au respect du cahier de charges et de proposer en cas de non-respect, les retraits d'agrément ou toute autre sanction conformément aux textes en vigueur.

L'organisation et le fonctionnement de la direction de la réglementation sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le directeur de la réglementation est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

La direction de la coopération internationale (DCI) a pour mission de promouvoir la politique du ministère de la sécurité en matière de coopération internationale.

À ce titre, elle est chargée :

- de la promotion des relations de coopération en matière de sécurité avec les partenaires et organismes étrangers;
- du suivi de toutes les questions relevant de la coopération en matière de sécurité en relation avec le ministère des affaires étrangères ;
- du suivi de la mise en œuvre des accords-cadres et des recommandations des commissions mixtes de coopération;
- de l'élaboration des dossiers de financement et/ou d'assistance en matière de sécurité ;
- du suivi des opérations de soutien à la paix ;
- de contribuer à l'élaboration des accords et conventions de coopération en matière de sécurité.

L'organisation et le fonctionnement de la direction de la coopération internationale sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le directeur de la coopération internationale est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Les attributions des structures rattachées du ministère de la sécurité et de leurs responsables que sont les coordonnateurs et chefs de projets et programmes de développement sont précisées par les documents de projet desdites structures ou, à défaut, par arrêté du ministre de la sécurité.

La désignation des responsables des structures rattachées se fait conformément à la réglementation en vigueur.

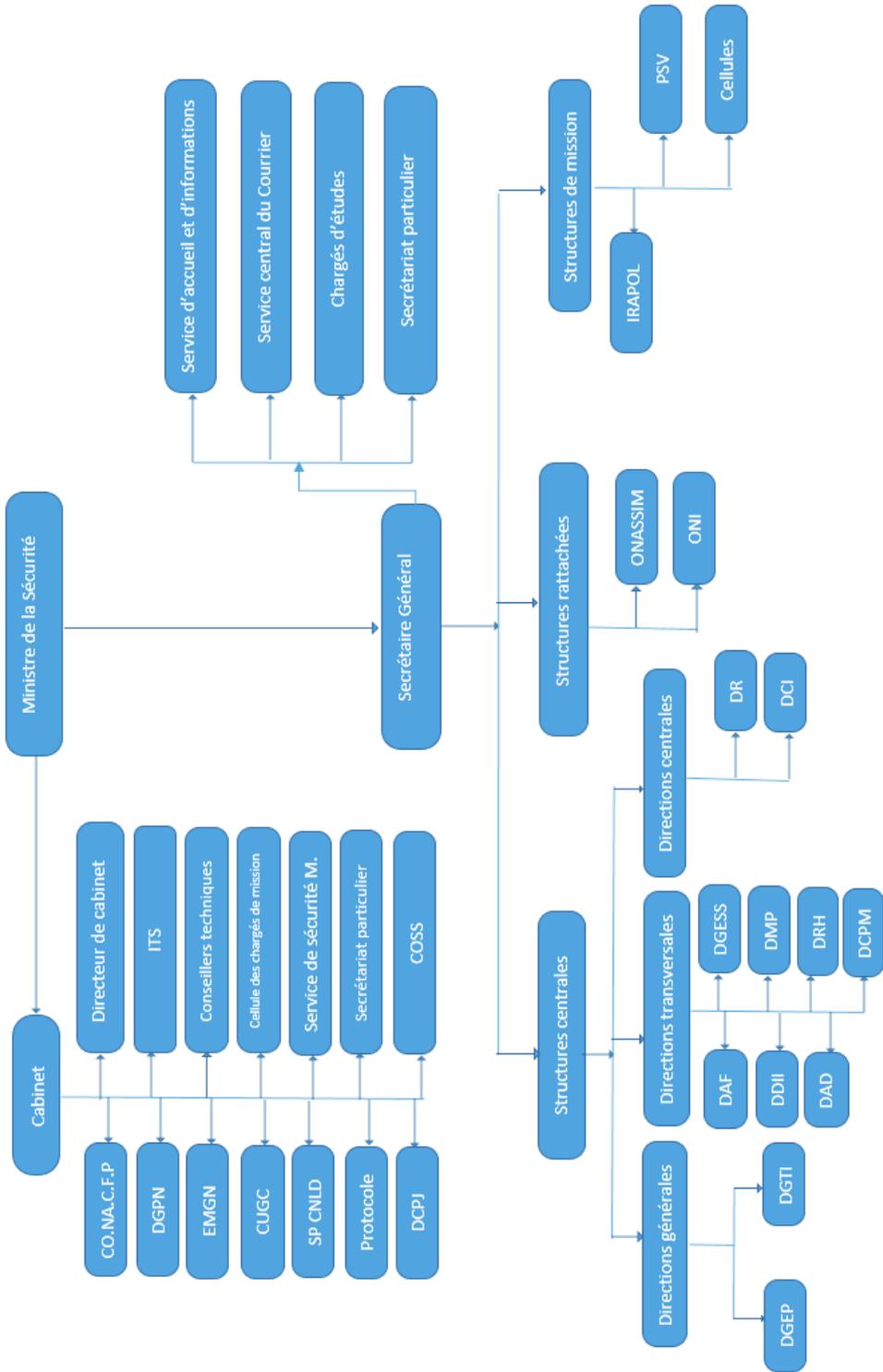
Les attributions des structures de missions et de leurs responsables sont précisées par arrêté du ministre de la sécurité.

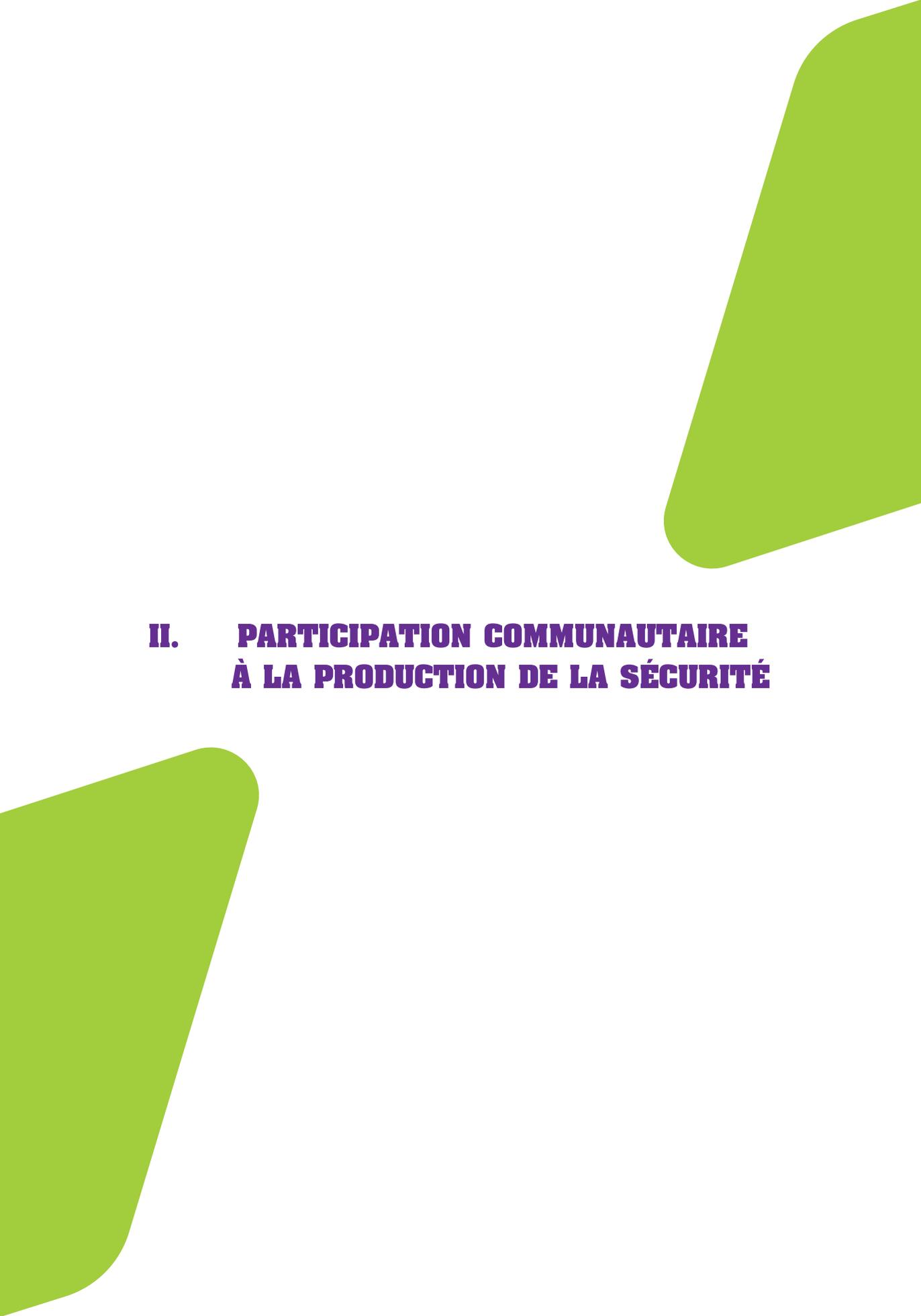
Les chargés d'études du secrétariat général, les directeurs techniques, les inspecteurs techniques, les chargés de missions de la direction générale de la police nationale sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'organisation et le fonctionnement des structures rattachées et des structures de mission sont définis soit par leurs textes spécifiques, soit par décret ou à défaut par arrêté du ministre de la sécurité.



I.2. SCHÉMA DE L'ORGANIGRAMME



The page features two large, abstract, lime-green shapes. One is in the top right corner, and the other is in the bottom left corner. Both have rounded corners and a slightly irregular, organic form.

II. PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE À LA PRODUCTION DE LA SÉCURITÉ

Définition des concepts

Structure communautaire locale de sécurité : toute association légalement constituée et dont l'un au moins des objectifs est la participation à la lutte contre l'insécurité.

Tableau n° 1: Nombre de structures communautaires locales de sécurité par région

Régions	2017	2018*
Boucle du Mouhoun	7	17
Cascades	99	6
Centre	97	3
Centre-Est	23	0
Centre-Nord	527	8
Centre-Ouest	2	2
Centre-Sud	83	3
Hauts-Bassins	3	5
Est	0	25
Nord	12	21
Plateau Central	59	128
Sahel	1	2
Sud-Ouest	2	1
Total	915	221

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

* seules les structures disposant d'un récépissé ont été prises en compte. Données collectées en lien avec le décret n°2016-1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MEEVCC du 14 novembre 2016.

The page features two large, abstract green shapes. One is a rounded triangle in the top right corner, and the other is a larger, more complex shape in the bottom left corner. The text is centered between these shapes.

III. ACTIVITÉS DES SERVICES DE SÉCURITÉ



Définition des concepts

Enquêtes administratives : Procédure visant à s'assurer que personne ne sera lésé dans son droit par la réalisation d'un projet.

Certificats de perte ou de vol : Ecrit officiel, ou dûment signé par un OPJ, qui atteste un fait de perte ou de vol.

Certificats de résidence : Ecrit officiel, ou dûment signé par une autorité compétente qui atteste le fait de demeurer habituellement dans un lieu déterminé.

Certifications de signature : Assurance donnée par écrit par une autorité habilitée pour attester de la conformité de signature d'un ou de plusieurs personnes.

Copies certifiées conformes : Double identique à l'original, par laquelle celui qui la délivre atteste qu'elle est conforme à l'original qui lui a été présentée.

Tableau n° 2: Activités de police administrative

	2014	2015	2016	2017	2018
Certifications matérielles de signature	220 185	306 507	524 192	458 504	476 638
Certificats de perte ou de vol	143 444	216 979	250 949	315 009	345 014
Certificats de résidence	2 319	4 547	4 469	3 966	3 627
Copies certifiées conformes(en milliers)	1 370,9	2 859,5	3 093,9	4 107,0	3 844,7
Enquêtes administratives	5 760	4 671	4 121	6 885	5 320
Nombre d'enrôlement pour la Cartes d'identité effectué	392 439	557 495	711 160	989 514	679 358*

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

*données recueillies auprès des sites d'enrôlement au niveau des commissariats de Police

Tableau n° 3: Nombre d'enquêtes administratives par région

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018
Boucle du Mouhoun	269	343	332	599	432	393	267	298	550	390
Cascades	101	109	133	171	179	194	140	132	318	134
Centre	1 369	1 486	1 220	1 924	1 856	680	1 880	1 737	2 755	1 772
Centre-Est	227	196	142	342	181	200	204	209	222	225
Centre-Nord	265	218	338	315	376	356	292	220	550	240
Centre-Ouest	234	909	886	672	527	380	158	180	513	319
Centre-Sud	195	142	134	203	210	216	153	140	248	193
Est	245	243	327	470	467	620	423	325	292	198
Hauts-Bassins	333	464	615	577	637	954	290	349	801	714
Nord	174	313	306	245	257	355	42	11	11	202
Plateau Central	160	240	255	238	240	319	414	108	207	249
Sahel	225	154	153	218	154	247	268	243	347	163
Sud-Ouest	155	127	110	211	288	846	140	169	71	521
Total	3 952	4 944	4 951	6 185	5 804	5 760	4 671	4 121	6 885	5 320

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 4: Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	2 348	2 694	2 828	5 202	6 470	8 121	10 487	11 300	14 636	11 340
Cascades	1 072	1 650	2 143	3 611	4 157	4 958	7 832	9 527	10 081	9 204
Centre	36 549	40 054	63 430	64 776	66 941	39 905	85 765	110 325	140 711	167 764
Centre-Est	1 667	2 675	2 922	7 763	9 255	9 255	13 785	16 833	9 474	16 238
Centre-Nord	1 416	2 404	3 325	5 385	8 538	8 895	13 767	15 645	14 289	15 074
Centre-Ouest	2 561	4 029	3 882	6 900	7 771	8 471	8 815	13 881	17 993	13 625
Centre-Sud	1 422	2 336	1 697	3 269	4 467	4 324	5 812	7 316	7 635	7 463
Est	1 796	2 074	2 903	6 512	7 464	9 219	9 344	12 812	13 333	19 988
Hauts-Bassins	6 704	10 376	14 209	19 307	23 105	25 365	30 053	4 983	52 002	45 745
Nord	1 371	2 837	3 539	5 646	8 949	8 416	10 156	17 835	13 137	13 463
Plateau Central	737	2 002	2 317	4 167	5 181	4 535	5 441	7 581	7 696	4 649
Sahel	1 107	1 877	2 455	4 111	7 259	7 762	8 745	13 357	11 838	8 960
Sud-Ouest	815	975	1 557	2 850	2 870	4 218	6 977	9 554	2 184	11 501
Total	59 565	75 983	107 207	139 499	162 427	143 444	216 979	250 949	315 009	345 014

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Tableau n° 5: Nombre de certificats de résidence délivrés par région

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Boucle du Mouhoun	202	122	103	44	48	35	27	10	4	0
Cascades	31	7	18	3	0	3	0	1	6	0
Centre	4 789	3 664	6 270	5 001	4 115	1 023	3 125	3 000	2 758	2 879
Centre-Est	33	8	2	0	12	12	0	149	0	0
Centre-Nord	68	63	111	209	44	13	39	55	1	0
Centre-Ouest	585	234	79	143	73	23	3	4	0	125
Centre-Sud	70	46	48	75	12	29	367	4	4	294
Est	16	26	35	6	853	228	53	16	0	0
Hauts-Bassins	1 971	1 340	621	5 460	694	951	924	1 205	1 190	320
Nord	96	160	140	79	11	2	0	1	0	0
Plateau Central	1	2	59	2	0	0	7	9	0	1
Sahel	12	14	16	0	22	0	2	0	0	0
Sud-Ouest	10	5	9	3	2	0	0	15	3	8
Total	7 884	5 691	7 511	11 025	5 886	2 319	4 547	4 469	3 966	3 627

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

*Ces actes sont de plus en plus délivrés par les mairies.

Tableau n° 6: Nombre de certifications matérielles de signatures établis par région (en milliers)

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	12,9	21,6	15,7	24,1	15,6	11,5	13,1	27,0	19,3	39,4
Cascades	7,3	11,1	7,5	9,8	7,8	9,9	10,0	12,4	16,2	12,9
Centre	151,9	59,2	69,2	82,4	104,2	30,9	110,0	113,5	197,3	202,3
Centre-Est	15,6	13,6	7,7	13,9	18,4	18,4	16,5	21,3	16,5	18,7
Centre-Nord	12,2	13,4	14,2	22,9	19,5	17,6	15,8	17,3	26,9	17,9
Centre-Ouest	47,6	20,1	11,3	21,5	16,9	18,4	17,8	198,4	41,8	43,5
Centre-Sud	8,3	8,0	3,6	6,3	7,2	6,5	11,2	8,8	8,5	13,9
Est	9,7	7,1	5,7	11,1	14,5	17,9	26,3	28,7	32,4	26,6
Hauts-Bassins	37,5	47,8	50,7	117,7	53,9	50,0	47,7	50,3	53,4	59,0
Nord	9,2	13,6	10,2	18,4	18,4	17,2	17,5	18,5	24,5	14,3
Plateau Central	10,5	6,0	6,6	8,1	9,8	9,4	6,6	9,1	10,6	4,3
Sahel	3,6	3,6	2,7	3,4	4,7	5,2	8,0	10,4	9,4	5,4
Sud-Ouest	5,0	3,6	2,9	4,7	4,8	7,5	6,1	8,4	1,7	18,6
Total	331,5	228,9	208,1	344,4	295,4	220,2	306,5	524,2	458,5	476,6

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Tableau n° 7: Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région (en milliers)

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	40,3	50,3	71,2	32,8	114,5	61,6	135,4	123,6	246,3	273,0
Cascades	29,5	43,5	45,3	51,4	41,6	96,9	95,5	114,0	149,6	167,5
Centre	401,0	634,9	588,4	1 114,6	1 649,4	283,2	1 382,7	1 412,6	1 767,0	1 568,0
Centre-Est	19,4	24,8	19,1	40,3	50,9	50,9	147,1	139,3	475,3	176,0
Centre-Nord	33,6	36,4	45,8	78,6	77,2	93,5	96,3	126,0	140,0	71,6
Centre-Ouest	69,0	77,6	54,5	103,3	127,9	143,7	124,7	240,6	101,5	186,8
Centre-Sud	16,0	23,9	9,5	20,5	21,6	32,3	32,5	28,7	32,2	65,2
Est	28,5	20,4	13,2	36,8	52,2	87,2	105,1	126,0	181,4	150,1
Hauts-Bassins	179,8	202,9	63,4	321,0	242,9	381,4	489,4	444,7	646,1	726,3
Nord	24,5	30,9	22,1	48,1	86,7	17,5	86,6	146,3	194,0	337,3
Plateau Central	19,4	17,8	21,4	33,9	47,7	69,6	87,8	96,4	116,9	39,9
Sahel	7,4	8,5	5,5	16,1	17,5	29,2	30,4	40,8	45,5	34,6
Sud-Ouest	9,8	5,9	10,6	22,3	20,8	24,0	46,0	55,0	11,1	48,6
Total	878,1	1 177,8	969,9	1 919,5	2 550,8	1 370,9	2 859,5	3 093,9	4 107,0	3 844,7

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Tableau n° 8: Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè effectué dans les commissariats de police par région

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	32 491	317 493	26 973	50 350	25 390	25 825	48 496	68 807	58 289	65 000
Cascades	26 154	126 094	19 572	16 670	13 675	14 595	25 788	34 919	14 595	34 389
Centre	202 974	508 375	162 429	145 206	107 454	73 102	71 346	112 960	121 878	125 360
Centre-Est	32 582	279 062	20 496	52 898	25 746	26 896	36 891	46 418	46 613	41 819
Centre-Nord	24 382	276 537	24 281	53 600	26 581	36 819	49 195	56 600	66 857	54 703
Centre-Ouest	38 253	267 888	25 139	45 617	28 186	66 510	44 370	35 890	314 750	42 815
Centre-Sud	44 515	145 258	10 767	16 904	12 352	10 946	23 376	17 752	19 042	24 100
Est	53 772	233 127	22 309	44 462	20 507	24 682	36 199	45 266	48 492	24 749
Hauts-Bassins	94 899	412 087	73 724	65 751	49 164	59 693	92 710	115 143	128 397	121 136
Nord	52 067	255 926	24 886	35 384	33 982	35 487	44 693	82 903	83 266	66 253
Plateau Central	24 746	164 634	13 443	16 633	15 522	16 785	24 528	25 625	28 089	27 331
Sahel	37 435	195 378	20 979	32 786	18 104	21 785	36 592	40 049	48 098	31 791
Sud-Ouest	26 775	124 936	10 919	23 797	9 765	14 233	23 311	28 828	11 148	19 912
Total	691 045	3 306 795	455 917	600 058	386 428	427 358	557 495	711 160	989 514	679 358

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Tableau n° 9: Nombre de cartes nationales d'identité Burkinabè établies par sexe

Sexe	2014	2015	2016	2017	2018
Hommes	268 949	381 800	463 367	536 487	480 508
Femmes	169 175	277 159	317 117	404 858	348 953
Total	438 124	658 959	780 484	941 345	829 461

Source : ONI

Tableau n° 10: Nombre de passeports établis

	2014	2015	2016	2017	2018
Total	56 649	55 562	62 334	56 541	54 801

Source : ONI

III.2. ACTIVITÉS DE POLICE JUDICIAIRE

Définition des concepts

Commission rogatoire : Acte par lequel un magistrat délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire, pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction.

Mandat d'arrêt : Ordre à la force publique de rechercher l'inculpé et de le conduire à la maison d'arrêt indiquée sur le mandat, où il sera reçu et détenu.

Mandat de dépôt : Ordre donné par le juge au surveillant- chef de la maison d'arrêt de recevoir et de détenir l'inculpé. Ce mandat permet également de rechercher ou de transférer l'inculpé lorsqu'il lui a été précédemment notifié.

Mandat de comparution : Mise en demeure adressée par un magistrat instructeur à un inculpé de se présenter à la date et à l'heure indiquée par ce mandat.

Procès-verbaux dressés : Retranscription par écrit d'un fait, d'une déposition ou d'un interrogatoire.

Mandat d'amener : Ordre donné par le juge à la force publique de conduire immédiatement l'inculpé devant lui.

Assistance à Huissiers : Fait pour des agents de sécurité d'assister un Huissier dans l'accomplissement de ses missions

Instructions de justice : Ce sont des instructions données par le Procureur général ou le Procureur du Faso.

Ordonnance : c'est une décision prise par un juge.

Réquisition à expert : Acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête.

Enquête de flagrant délit : c'est une enquête conduite sur des faits actuels ou dans un temps très voisin de l'action, la personne soupçonnée est poursuivie par la clameur publique ou est trouvée en possession d'objets ou présente des traces ou indices, laissant penser qu'elle a participé au crime ou délit.

Enquête préliminaire : c'est une enquête mise en œuvre d'office par l'OPJ ou sur demande du procureur, qui pourra ensuite décider de l'opportunité de poursuivre une infraction.

Tableau n° 11: Activités de police judiciaire reçues et exécutées

Désignation	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçues	Exécutées								
Assistance à huissier	184	130	352	343	131	128	160	153	426	354
Avis de recherche	1 111	663	1 310	849	1 239	1 040	1 475	1 153	1 704	722
Commissions rogatoires	343	333	611	560	463	451	397	390	395	323
Instructions de justice	4 037	3 839	3 838	3 629	4 771	4 654	4 896	4 857	5 082	4 762
Mandats d'amener	49	47	24	22	76	67	152	142	210	208
Mandats d'arrêt	78	78	189	182	170	156	128	119	124	113
Mandats de comparution	239	224	213	201	336	318	207	199	367	367
Mandats de dépôt	20	18	19	18	33	32	9	8	134	133
Ordonnance	80	78	135	121	205	96	299	195	536	512
Total	6 141	5 410	6 691	5 925	7 424	6 942	7 723	7 216	8 978	7 494

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 12 : Nombre d'assistance à huissier reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçues	Exécutées								
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	2	2	27	27	4	4
Cascades	5	5	9	9	4	4	6	6	71	70
Centre	59	7	4	0	12	9	9	5	199	153
Centre-Est	16	16	12	10	8	7	8	5	14	13
Centre-Nord	9	8	5	5	12	12	9	9	6	6
Centre-Ouest	9	9	13	11	5	5	8	8	13	13
Centre-Sud	1	1	0	0	0	0	2	2	1	1
Est	6	6	0	0	1	1	0	0	4	4
Hauts-Bassins	68	67	61	60	73	73	81	81	82	82
Nord	6	6	7	7	3	3	5	5	25	1
Plateau Central	0	0	238	238	0	0	2	2	6	6
Sahel	5	5	2	2	10	10	3	3	0	0
Sud-Ouest	0	0	1	1	1	2	0	0	1	1
Total	184	130	352	343	131	128	160	153	426	354

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 13 : Nombre d'avis de recherche reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	97	97	126	126	110	110	57	57	152	105
Cascades	41	41	32	32	50	50	85	85	75	44
Centre	23	19	23	19	46	41	152	97	66	47
Centre-Est	26	19	35	27	19	16	18	12	252	12
Centre-Nord	311	47	293	43	70	52	114	85	73	47
Centre-Ouest	180	74	198	132	262	160	324	241	68	12
Centre-Sud	5	2	5	2	13	13	2	2	19	17
Est	49	47	40	40	43	43	12	12	161	161
Hauts-Bassins	93	86	121	91	109	76	130	92	98	65
Nord	78	70	122	105	46	45	104	102	100	113
Plateau Central	43	33	58	50	18	18	51	51	9	8
Sahel	82	65	128	105	407	360	380	285	578	38
Sud-Ouest	83	63	129	77	46	56	46	32	53	53
Total	1 111	663	1 310	849	1 239	1 040	1 475	1 153	1 704	722

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 14 : Nombre de commissions rogatoires reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçus	Exécutées								
Boucle du Mouhoun	12	12	68	68	109	109	127	127	31	30
Cascades	1	1	0	0	9	9	9	9	59	2
Centre	32	25	282	232	83	76	101	96	24	21
Centre-Est	41	40	15	15	20	18	12	12	28	28
Centre-Nord	26	26	18	17	27	27	8	6	14	14
Centre-Ouest	48	48	26	26	27	27	18	18	20	20
Centre-Sud	17	17	7	7	6	6	2	2	11	10
Est	30	30	41	41	37	37	31	31	7	7
Hauts-Bassins	73	73	16	16	20	20	26	26	94	90
Nord	14	14	11	11	11	8	11	11	64	58
Plateau Central	19	17	50	50	25	25	17	17	9	9
Sahel	18	18	68	68	75	75	7	7	21	21
Sud-Ouest	12	12	9	9	14	14	28	28	13	13
Total	343	333	611	560	463	451	397	390	395	323

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 15: Nombre d'instructions de justice reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçues	Exécutées								
Boucle du Mouhoun	136	136	339	339	360	360	590	590	492	484
Cascades	196	196	199	199	291	291	311	311	277	271
Centre	627	473	994	810	1 022	977	1 185	1 163	670	581
Centre-Est	239	232	91	87	124	117	175	169	222	222
Centre-Nord	150	136	126	121	172	119	161	161	174	167
Centre-Ouest	647	647	499	499	594	594	634	634	410	408
Centre-Sud	186	180	246	246	252	247	223	223	343	332
Est	548	536	558	542	548	544	482	476	639	533
Hauts-Bassins	390	390	233	233	400	400	373	373	619	590
Nord	34	34	37	37	45	45	46	46	404	363
Plateau Central	359	357	214	212	311	309	245	245	258	254
Sahel	77	77	109	109	109	109	79	79	132	116
Sud-Ouest	448	445	193	195	543	542	392	387	442	441
Total	4 037	3 839	3 838	3 629	4 771	4 654	4 896	4 857	5 082	4 762

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 16: Nombre de mandats d'amener reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	6	6	0	0	0	0	1	1	1	1
Cascades	2	2	0	0	0	0	4	4	0	0
Centre	1	1	6	6	38	34	39	30	4	3
Centre-Est	6	5	3	2	7	7	8	8	7	7
Centre-Nord	1	1	0	0	3	0	12	11	158	158
Centre-Ouest	0	0	1	1	6	6	34	34	5	5
Centre-Sud	4	4	0	0	3	3	11	11	4	4
Est	7	7	3	3	3	3	25	25	6	6
Hauts-Bassins	7	7	0	0	2	2	3	3	9	8
Nord	6	6	0	0	0	0	0	0	4	4
Plateau Central	3	2	7	6	9	7	3	3	4	4
Sahel	6	6	1	1	1	1	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	3	3	4	4	12	12	8	8
Total	49	47	24	22	76	67	152	142	210	208

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 17: Nombre de mandats d'arrêt reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	0	0	77	77	9	9	1	1	12	12
Cascades	1	1	4	4	0	0	1	1	11	11
Centre	2	2	53	48	83	69	50	48	9	9
Centre-Est	6	6	7	7	12	12	12	12	16	10
Centre-Nord	3	3	7	7	1	1	4	2	10	10
Centre-Ouest	2	2	4	4	10	10	11	11	15	15
Centre-Sud	0	0	1	1	4	4	0	0	5	4
Est	15	15	5	5	10	10	24	24	11	10
Hauts-Bassins	36	36	7	7	8	8	6	6	20	17
Nord	8	8	1	1	18	18	3	1	6	6
Plateau Central	0	0	19	17	6	6	0	0	4	4
Sahel	3	3	1	1	9	9	6	6	1	1
Sud-Ouest	2	2	3	3	0	0	10	7	4	4
Total	78	78	189	182	170	156	128	119	124	113

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 18: Nombre de mandats de comparution reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçus	Exécutés								
Boucle du Mouhoun	0	0	3	3	3	3	11	11	1	1
Cascades	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0
Centre	0	0	13	13	18	16	27	25	19	19
Centre-Est	4	4	12	12	19	19	11	11	9	9
Centre-Nord	27	12	23	11	18	2	6	0	110	110
Centre-Ouest	0	0	18	18	20	20	0	0	4	4
Centre-Sud	11	11	33	33	151	151	122	122	67	67
Est	121	121	23	23	35	35	22	22	27	27
Hauts-Bassins	60	60	66	66	49	49	2	2	62	62
Nord	14	14	4	4	6	6	0	0	23	23
Plateau Central	0	0	16	16	0	0	3	3	8	8
Sahel	2	2	0	0	13	13	1	1	33	33
Sud-Ouest	0	0	2	2	4	4	0	0	4	4
Total	239	224	213	201	336	318	207	199	367	367

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 19: Nombre de mandats de dépôt reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0
Cascades	1	1	0	0	0	0	0	0	38	38
Centre	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Centre-Est	0	0	1	1	0	0	0	0	8	8
Centre-Nord	2	0	1	0	1	0	1	0	14	14
Centre-Ouest	0	0	1	1	0	0	0	0	7	7
Centre-Sud	0	0	4	4	8	8	8	8	7	7
Est	0	0	6	6	6	6	0	0	19	19
Hauts-Bassins	0	0	1	1	0	0	0	0	19	18
Nord	12	12	1	1	0	0	0	0	5	5
Plateau Central	0	0	0	0	0	0	0	0	13	13
Sahel	5	5	1	1	15	15	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	3	3	1	1	0	0	3	3
Total	20	18	19	18	33	32	9	8	134	133

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 20: Nombre d'ordonnance reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	42	42	0	0	0	0	123	123	129	112
Cascades	0	0	0	0	5	5	0	0	250	250
Centre	14	14	23	21	7	7	5	4	0	0
Centre-Est	2	2	1	1	3	3	3	2	5	5
Centre-Nord	0	0	73	73	62	62	39	39	16	15
Centre-Ouest	10	8	21	13	117	12	112	15	86	86
Centre-Sud	0	0	0	0	8	5	5	0	0	0
Est	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
Hauts-Bassins	2	2	1	1	0	0	8	8	21	17
Nord	3	3	0	0	0	0	3	3	9	9
Plateau Central	0	0	7	5	3	2	1	1	1	1
Sahel	2	2	0	0	0	0	0	0	2	0
Sud-Ouest	5	5	9	7	0	0	0	0	13	13
Total	80	78	135	121	205	96	299	195	536	512

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 21: Autres activités de police judiciaire

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018
Découvertes de cadavre	1 300	1 609	2 250	1 658	1 743
Enquêtes de flagrant délit	4 549	6 733	5 208	6 108	4 762
Enquêtes préliminaires	12 987	16 736	16 667	17 943	12 813
Procès-verbaux de notification et de remise d'actes	6 663	6 373	6 569	6 603	5 824
Procès-verbaux de recherches infructueuses	1 966	2 161	2 677	2 657	3 046
Procès-verbaux dressés	33 434	42 126	41 714	44 731	32 217
Réquisitions à expert	6 834	8 473	12 213	16 037	17 507

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 22: Nombre de découvertes de cadavre par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	111	169	183	142	271
Cascades	35	55	56	68	112
Centre	135	412	929	426	280
Centre-Est	93	111	117	94	61
Centre-Nord	173	107	152	138	166
Centre-Ouest	115	96	118	118	73
Centre-Sud	46	51	47	49	92
Est	116	106	112	104	66
Hauts-Bassins	153	117	125	17	174
Nord	105	131	138	153	119
Plateau Central	71	56	60	67	68
Sahel	79	92	133	167	110
Sud-Ouest	68	106	80	115	151
Total	1 300	1 609	2 250	1 658	1 743

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 23: Nombre d'enquêtes de flagrant délit menées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	225	236	245	262	321
Cascades	164	147	195	264	157
Centre	939	3 159	2 362	3 116	1 304
Centre-Est	385	230	200	96	115
Centre-Nord	254	233	201	286	206
Centre-Ouest	205	224	168	149	205
Centre-Sud	215	253	187	201	313
Est	423	318	215	221	190
Hauts-Bassins	977	1 035	547	497	1 219
Nord	134	192	167	207	49
Plateau Central	349	198	204	201	261
Sahel	132	241	235	205	86
Sud-Ouest	147	267	282	403	336
Total	4 549	6 733	5 208	6 108	4 762

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 24: Nombre d'enquêtes préliminaires réalisées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	992	816	801	922	596
Cascades	337	264	489	486	540
Centre	2 453	6 820	6 556	7 553	4 537
Centre-Est	1 004	621	543	405	967
Centre-Nord	876	654	487	1 747	793
Centre-Ouest	1 682	1 613	1 234	1 141	512
Centre-Sud	333	272	278	263	804
Est	1 540	1 323	1 337	1 276	1 024
Hauts-Bassins	1 831	1 914	2 020	1 681	877
Nord	415	857	1 510	1 029	379
Plateau Central	452	560	330	297	356
Sahel	378	359	444	644	1 220
Sud-Ouest	694	663	638	499	208
Total	12 987	16 736	16 667	17 943	12 813

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 25: Nombre de procès-verbaux de notification et de remise d'actes par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	584	764	947	1 092	760
Cascades	363	255	365	535	803
Centre	339	845	578	587	166
Centre-Est	499	144	135	519	601
Centre-Nord	499	442	526	533	646
Centre-Ouest	521	423	454	466	393
Centre-Sud	295	396	346	327	493
Est	954	570	506	612	235
Hauts-Bassins	540	292	578	467	523
Nord	541	596	684	460	403
Plateau Central	247	330	197	248	196
Sahel	413	488	623	333	226
Sud-Ouest	868	828	630	424	379
Total	6 663	6 373	6 569	6 603	5 824

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 26: Nombre de procès-verbaux de recherches infructueuses par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	87	171	203	534	375
Cascades	189	140	452	338	503
Centre	69	481	183	107	125
Centre-Est	64	43	62	170	400
Centre-Nord	55	109	122	152	247
Centre-Ouest	276	222	306	297	211
Centre-Sud	63	83	125	156	173
Est	528	291	263	198	199
Hauts-Bassins	229	103	399	198	242
Nord	102	148	253	218	227
Plateau Central	91	51	4	10	76
Sahel	104	174	143	157	138
Sud-Ouest	109	145	162	122	130
Total	1 966	2 161	2 677	2 657	3 046

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 27: Nombre de procès-verbaux dressés par région

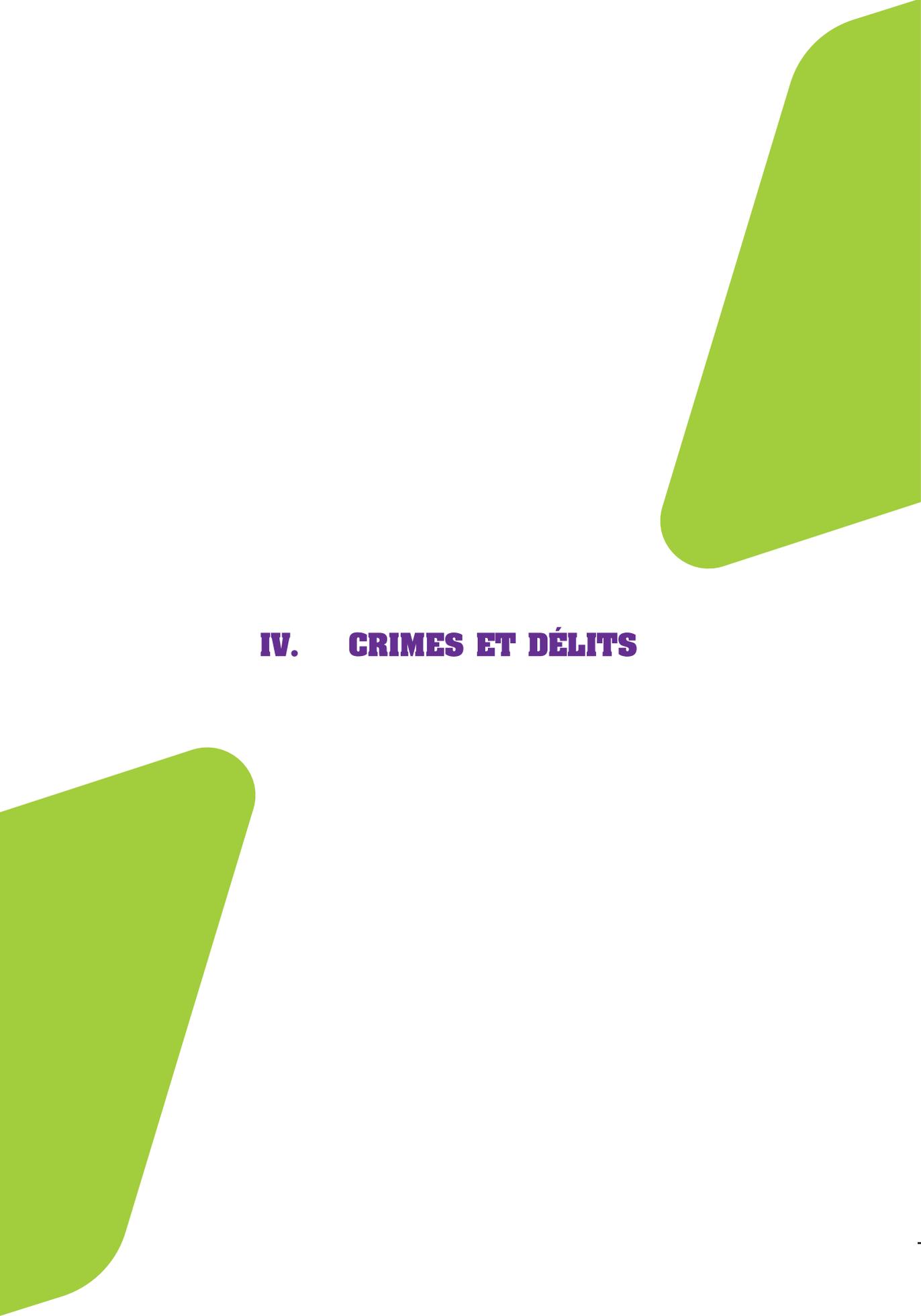
Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	1 255	1705	2161	2 119	1 755
Cascades	14 517	18 285	15 072	11 434	2 412
Centre	3 050	6 690	6 206	9 067	4 567
Centre-Est	1 367	933	784	437	1 717
Centre-Nord	1 308	1 648	2 637	1 621	10 227
Centre-Ouest	2 222	2 047	2 166	2 467	970
Centre-Sud	672	591	746	719	1 150
Est	2 351	2 370	4 252	5 041	917
Hauts-Bassins	3 568	3 852	2 970	6 880	4 438
Nord	921	1 549	2 777	1 882	1 042
Plateau Central	693	943	535	478	712
Sahel	591	587	685	1 105	1 241
Sud-Ouest	918	926	723	1 481	1 069
Total	33 433	42 126	41 714	44 731	32 217

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 28: Nombre de réquisitions à expert par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	162	279	300	345	765
Cascades	52	143	98	142	214
Centre	3 491	4 785	7 705	11 426	9 606
Centre-Est	68	9	271	262	107
Centre-Nord	369	455	478	535	629
Centre-Ouest	358	329	447	426	366
Centre-Sud	208	140	186	187	259
Est	409	332	422	424	324
Hauts-Bassins	952	1 015	1 126	458	2 541
Nord	219	305	319	326	708
Plateau Central	207	224	210	720	1 482
Sahel	186	219	335	384	199
Sud-Ouest	153	238	316	402	307
Total	6 834	8 473	12 213	16 037	17 507

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

The page features two large, abstract green shapes. One is a rounded triangle pointing downwards in the top right corner. The other is a rounded triangle pointing upwards in the bottom left corner. Both shapes are filled with a solid, vibrant green color.

IV. CRIMES ET DÉLITS

Tableau n° 29: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	23 331	28 003	21 177	22 353	16 559
Police	21 308	22 400	21 837	22 080	36 878
Total	44 639	50 403	43 014	44 433	53 437

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 30: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon le type

Type	2014	2015	2016	2017	2018
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 287	1 206	1 356	1 140	1 049
Crime et délit contre la paix publique	1 588	1 214	1 024	916	964
Crime et délit contre la propriété	30 526	34 590	29 119	28 800	33 964
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	0	0	0	52	2
Crime et délit contre les personnes	10 857	13 023	11 243	13 100	17 185
Crimes et délits contre la sécurité publique	381	370	272	425	273
Total	44 639	50 403	43 014	44 433	53 437

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 31: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	17 819	20 236	19 283	15 210	15 464
Police	15 783	17 219	16 471	17 626	38 311
Total	33 602	37 455	35 754	32 836	53 775

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 32: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon le type

Type	2014	2015	2016	2017	2018
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 385	1 374	1 381	1 195	1 298
Crime et délit contre la paix publique	1 239	1 016	792	837	1 386
Crime et délit contre la propriété	20 023	22 987	22 761	19 626	28 596
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	0	0	0	25	4
Crime et délit contre les personnes	10 550	11 545	10 380	10 695	22 088
Crimes et délits contre la sécurité publique	405	533	440	458	403
Total	33 602	37 455	35 754	32 836	53 775

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 33: Nombre de victimes de crimes et délits selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	19 701	20 768	16 263	17 121	15 176
Police	21 061	22 461	19 807	20 767	29 061
Total	40 762	43 229	36 070	37 888	44 237

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 34: Nombre de victime de crimes et délits selon le type

Type	2014	2015	2016	2017	2018
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 049	1 076	954	977	899
Crime et délit contre la paix publique	1 841	962	653	743	806
Crime et délit contre la propriété	27 258	30 168	24 417	25 096	26 216
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	0	0	0	25	2
Crime et délit contre les personnes	10 236	10 476	9 784	10 752	16 096
Crimes et délits contre la sécurité publique	378	547	262	295	218
Total	40 762	43 229	36 070	37 888	44 237

Source DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 35 : Nombre de personnes mineures (Garçons et Filles) gardées à vue par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Garçon	Fille								
Boucle du Mouhoun	177	21	227	11	245	23	149	5	146	6
Cascades	6	0	3	0	34	0	5	0	4	18
Centre	607	137	511	152	609	154	1 017	188	2 064	511
Centre-Est	185	114	272	139	103	79	107	110	41	30
Centre-Nord	135	4	34	0	10	0	38	2	16	6
Centre-Ouest	11	0	104	7	11	1	12		91	19
Centre-Sud	5	0	1	0	1	0	12	0	10	11
Est	26	16	15	3	95	3	8	1	99	75
Hauts Bassins	45	15	155	5	85	9	48	10	320	167
Nord	16	7	13	0	40	0	19	2	120	24
Plateau-Central	34	4	46	9	13	8	67	32	2	3
Sahel	51	0	2	0	88	0	1	1	65	10
Sud-Ouest	18	2	18	4	90	3	27	1	76	11
Total	1 316	320	1 401	330	1 424	280	1 510	352	3 054	891

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 36 : Nombre de personnes majeures (Femmes et Hommes) gardées à vue par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018	
	Femme	Homme								
Boucle du Mouhoun	58	721	34	589	10	471	24	322	46	1 185
Cascades	7	182	6	269	1	187	0	167	181	498
Centre	300	5 261	363	5 745	421	5 650	422	5 913	240	1 832
Centre-Est	233	967	194	943	194	645	278	769	46	1 032
Centre-Nord	93	830	56	840	47	632	62	1 039	40	268
Centre-Ouest	23	480	14	542	34	530	4	536	67	650
Centre-Sud	8	181	6	192	23	162	12	127	94	218
Est	50	1 220	75	647	66	1 048	78	1 142	176	745
Hauts Bassins	199	1 076	197	2 245	130	1 296	113	1 669	658	2 118
Nord	123	289	28	479	49	483	60	376	132	728
Plateau-Central	27	313	92	913	100	706	104	573	95	158
Sahel	1	380	5	308	4	456	1	346	42	639
Sud-Ouest	42	387	47	731	58	774	27	438	104	826
Total	1 164	12 287	1 117	14 443	1 137	13 040	1 185	13 417	1 921	10 897

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 37 : Nombre d'individus déferés hommes

Région	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*
Boucle du Mouhoun	356	229	172	296	645	544	360	240	418
Cascades	146	75	117	133	105	127	156	153	94
Centre	1 699	1 181	1 013	1 387	3 125	3 357	3 368	3 444	850
Centre-Est	309	151	201	221	595	618	448	555	798
Centre-Nord	255	192	182	261	727	643	595	900	126
Centre-Ouest	350	120	154	226	448	508	496	494	352
Centre-Sud	241	108	184	191	104	116	91	78	132
Est	460	265	586	399	1116	534	847	1 020	499
Hauts-Bassins	533	402	403	655	670	936	594	588	990
Nord	189	39	92	134	188	338	328	310	511
Plateau Central	139	95	142	125	313	886	688	562	91
Sahel	183	100	75	99	246	200	245	213	324
Sud-Ouest	120	102	137	137	361	573	530	327	566
Total	4 980	3 059	3 458	4 264	8 643	9 380	8 746	8 884	5 751

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

*A partir de 2014 ce sont les données de la police et de la gendarmerie

Tableau n° 38 : Nombre de femmes déferées

Région	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*
Boucle du Mouhoun	2	8	5	6	44	23	10	8	31
Cascades	1	4	4	4	1	0	1	0	7
Centre	27	65	53	42	128	143	180	171	126
Centre-Est	2	11	11	10	78	57	131	135	21
Centre-Nord	7	30	11	9	55	28	40	41	7
Centre-Ouest	12	8	7	8	22	12	27	2	17
Centre-Sud	1	4	16	6	90	18	25	18	38
Est	7	9	4	10	34	39	46	50	106
Hauts-Bassins	0	7	17	9	75	51	30	44	147
Nord	1	3	15	4	122	25	51	39	79
Plateau Central	2	0	4	4	18	76	100	95	48
Sahel	3	5	2	5	1	8	2	3	8
Sud-Ouest	0	3	2	2	31	37	38	19	67
Total	65	157	151	119	699	517	681	625	702

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

*A partir de 2014 ce sont les données de la police et de la gendarmerie

Tableau n° 39 : Nombre de mineurs déferés

Région	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*
Boucle du Mouhoun	0	7	14	19	187	209	209	141	17
Cascades	0	3	5	1	1	3	20	5	0
Centre	8	23	25	100	385	271	376	562	1 227
Centre-Est	4	4	7	9	178	109	15	75	37
Centre-Nord	8	9	10	12	117	3	4	0	15
Centre-Ouest	8	7	7	9	5	3	7	4	89
Centre-Sud	2	3	6	2	7	1	1	9	17
Est	0	7	8	16	39	18	16	0	51
Hauts-Bassins	3	56	9	19	8	12	15	22	69
Nord	0	30	21	10	10	12	22	22	105
Plateau Central	0	7	6	3	36	32	21	19	5
Sahel	1	4	1	0	0	2	9	40	29
Sud-Ouest	0	1	6	14	15	56	29	23	27
Total	34	161	125	214	988	731	744	922	1 688

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

*A partir de 2014 ce sont les données de la police et de la gendarmerie

Définition des concepts

Outrage aux bonnes mœurs : Délit attentatoire à la moralité publique et aux bonnes mœurs, par des écrits, dessins, discours et, d'une façon générale, par tous moyens d'expression ou de reproduction de la pensée.

Viol : Acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise.

Attentat à la pudeur : Tout acte de nature sexuelle, contraire aux bonnes mœurs, exercé directement ou intentionnellement sur une personne avec ou sans violence, contrainte ou surprise.

Adultère : Fait pour un époux ou une épouse d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint ou sa conjointe.

Avortement : Expulsion prématurée, volontairement provoquée, du produit de la conception

Racolage : Fait pour quiconque, par tout moyen, y compris la tenue vestimentaire ou son attitude de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou de promesse de rémunération

Mutilations génitales : Fait pour quiconque porte ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen

Trafic de stupéfiants : Fait pour quiconque d'importer ou d'exporter de manière illicite des stupéfiants

Détournement de mineur(e)s : Le fait pour quiconque un mineur aura été confié par ceux qui en avaient légalement la garde et qui refusent de le représenter à ceux qui ont le droit de le réclamer à l'exception des pères et mères

Mariage forcé / précoce : Obligation faite à une personne de contracter un mariage contre son consentement

Usage illicite de stupéfiants : Désigne l'usage des drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle sur le territoire national

Exposition ou délaisement d'enfants : Fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental

Tableau n° 40: Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs selon la structure et l'infraction

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	777	821	974	752	412
Police	510	385	382	388	637
Total	1 287	1 206	1 356	1 140	1 049
Infraction de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs					
<i>Viol</i>	349	359	342	320	333
<i>Avortement</i>	119	124	151	142	35
<i>Racolage</i>	132	132	122	134	32
<i>Mutilations génitales</i>	72	101	31	90	10
<i>Trafic de stupéfiants</i>	92	97	84	89	55
<i>Détournement de mineur(e)s</i>	29	33	121	70	12
<i>Mariage forcé / précocité</i>	53	73	69	55	69
<i>Usage illicite de stupéfiants</i>	41	63	98	37	156
<i>Tentative de viol</i>	36	25	72	33	45
<i>Attentat à la pudeur</i>	115	36	49	30	34
<i>Exposition ou délaissement d'enfants</i>	44	33	27	28	7
<i>Complicité d'avortement</i>	23	15	18	21	12
<i>Complicité de mutilations génitales</i>	34	33	9	14	30
<i>Complicité de viol</i>	14	16	11	13	10
<i>Outrage public aux bonnes mœurs</i>	20	20	8	13	7
<i>Adultère</i>	11	6	4	12	20
<i>Autres</i>	16	1	76	2	20

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 41: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	46	26	18	24	140
Cascades	33	19	19	9	9
Centre	485	440	482	445	113
Centre-Est	203	134	190	184	43
Centre-Nord	136	21	20	20	57
Centre-Ouest	70	78	68	60	45
Centre-Sud	10	18	22	43	32
Est	32	90	200	59	92
Hauts Bassins	116	155	89	152	134
Nord	25	31	23	27	89
Plateau-Central	28	22	18	23	61
Sahel	73	93	95	53	26
Sud-Ouest	30	79	112	41	46
Total	1 287	1 206	1 356	1 140	887

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 42: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	3	1	1	1	7
Cascades	5	3	2	1	17
Centre	20	17	18	16	5
Centre-Est	14	9	13	12	9
Centre-Nord	9	1	1	1	8
Centre-Ouest	5	5	4	4	9
Centre-Sud	1	2	3	5	16
Est	2	6	12	3	8
Hauts Bassins	6	8	4	7	6
Nord	2	2	1	2	9
Plateau-Central	3	3	2	2	15
Sahel	6	7	7	4	10
Sud-Ouest	4	10	14	5	16
Burkina Faso	7	7	7	6	1

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 43: Nombre de cas de viol par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	16	11	11	11	17
Cascades	19	14	18	9	7
Centre	120	94	105	85	76
Centre-Est	40	32	20	30	20
Centre-Nord	11	7	11	9	15
Centre-Ouest	19	21	21	24	22
Centre-Sud	0	11	7	5	10
Est	25	17	7	35	62
Hauts Bassins	54	71	48	60	34
Nord	11	12	15	15	26
Plateau-Central	8	7	5	9	11
Sahel	17	33	45	18	9
Sud-Ouest	9	29	29	10	24
Total	349	359	342	320	333

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 44: Nombre de cas d'avortement par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	3	1	1	4	1
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	30	52	74	63	9
Centre-Est	50	37	23	50	3
Centre-Nord	16	0	0	1	1
Centre-Ouest	3	1	2	8	3
Centre-Sud	0	0	0	1	2
Est	0	0	4	0	7
Hauts Bassins	1	18	15	4	6
Nord	3	3	1	0	1
Plateau-Central	2	1	0	0	1
Sahel	6	4	14	7	0
Sud-Ouest	5	7	17	4	1
Total	119	124	151	142	35

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 45: Nombre de cas de racolage par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	132	132	122	132	0
Centre-Est	0	0	0	2	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	2
Hauts Bassins	0	0	0	0	30
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
Total	132	132	122	134	32

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 46: Nombre de cas de mutilations génitales par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	2	0	1	1	1
Cascades	0	0	0	0	1
Centre	7	13	9	21	0
Centre-Est	28	10	5	14	4
Centre-Nord	5	3	1	0	1
Centre-Ouest	16	4	3	2	0
Centre-Sud	1	1	4	25	0
Est	1	60	0	11	1
Hauts Bassins	3	1	0	6	1
Nord	1	1	0	2	1
Plateau-Central	8	8	8	8	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
Total	72	101	31	90	10

DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

IV.2. CRIMES ET DÉLITS CONTRE LA PAIX PUBLIQUE

Définition des concepts

Faux en écriture : Altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi.

Corruption : Comportement pénalement incriminé par lequel sont sollicités, agréés ou reçus des offres, promesses, dons ou présents, à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers. La corruption est dite passive lorsqu'elle est le fait du corrompu, elle est dite active lorsqu'elle est le fait du corrupteur.

Violation de domicile : Fait de pénétrer dans un appartement, une demeure temporaire ou permanente occupée par celui qui y a droit contre son gré

Ivresse publique et manifeste : État d'ébriété sur la voie publique

Abattage clandestin : Mise à mort des animaux d'élevage dévolus à la production de viande dans des conditions qui ne respectent pas les normes réglementaires

Usage de fausses monnaies : Fait pour quiconque de participer à l'émission, l'utilisation, l'exposition, la distribution, l'importation de signes monétaires contrefaits, falsifiés, altérés ou colorés

Détournement de biens publics : Fait pour toute personne qui détourne ou dissipe à des fins personnelles des deniers publics, effets actifs en tenant lieu, titre de paiement, valeur mobilière, actes contenant ou opérant obligations ou décharges, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État, aux collectivités ou établissements publics, aux organismes ou sociétés bénéficiant d'une participation de l'État, qu'elle détient en raison de ses fonctions

Usurpation de titre : Fait pour quiconque, sans titre s'imisce dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, pour accomplir un acte de ces fonctions

Fraude en matière d'or : Exploitation et/ou commercialisation illégales de l'or

Trafic d'armes : Échange ou commerce d'armes dans des conditions illicites

Faux et usage de faux : C'est l'altération frauduleuse de la vérité accomplie dans un écrit par des moyens déterminés par la loi et de nature à causer un préjudice à autrui

Abus d'autorité : Fait pour tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout officier ministériel ou de justice ou de police, tout commandant ou agent de la force publique, qui, agissant en sa dite qualité, s'introduit dans le domicile d'une personne contre le gré de celle-ci hors les cas prévus par la loi et sans les formalités prescrites

Trafic d'influence : Fait pour tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout militaire ou assimilé, tout agent ou préposé de l'administration, toute personne investie d'un mandat électif qui agréé des offres ou promesses, qui reçoit des dons ou présents pour faire un acte de ses fonctions ou de son emploi même juste, mais non sujet à salaire

Tableau n° 47: Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique selon la structure et l'infraction

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	952	900	691	634	281
Police	636	314	333	282	683
Total	1 588	1 214	1 024	916	964
Infraction de crimes et délits contre la paix publique					
<i>Faux monnayage</i>	464	345	249	225	47
<i>Violation de domicile</i>	185	290	231	193	267
<i>Ivresse publique et manifeste</i>	131	110	161	110	175
<i>Abattage clandestin</i>	125	133	128	104	34
<i>Usage de fausses monnaies</i>	37	47	33	50	35
<i>Faux en écriture</i>	65	58	37	47	128
<i>Détournement de biens publics</i>	18	30	29	35	24
<i>Usurpation de titre</i>	17	29	24	27	76
<i>Fraude en matière d'or</i>	5	26	19	26	7
<i>Trafic d'armes</i>	11	33	23	25	1
<i>Faux et usage de faux</i>	38	24	33	22	100
<i>Abus d'autorité</i>	3	13	14	17	2
<i>Corruption</i>	19	12	14	12	16
<i>Complicité de faux monnayage</i>	13	13	13	9	2
<i>Complicité de trafic d'armes</i>	10	5	5	6	0
<i>Trafic d'influence</i>	0	0	0	3	3
<i>Autre</i>	443	39	7	3	245

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 48: Nombre de crimes et délits contre la paix publique par la région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	63	10	49	17	48
Cascades	5	4	11	24	23
Centre	765	684	585	575	477
Centre-Est	48	54	18	51	21
Centre-Nord	338	12	17	14	25
Centre-Ouest	73	74	33	38	22
Centre-Sud	2	22	17	20	26
Est	125	28	6	6	51
Hauts Bassins	95	226	175	87	106
Nord	14	14	8	20	32
Plateau-Central	19	5	8	6	44
Sahel	27	34	39	22	17
Sud-Ouest	14	47	58	36	72
Total	1 588	1 214	1 024	916	964

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 49: Nombre de cas de faux monnayage par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	2	0	0	0	0
Cascades	5	2	5	0	1
Centre	406	293	211	182	18
Centre-Est	9	11	11	23	6
Centre-Nord	0	1	1	0	0
Centre-Ouest	8	3	2	2	1
Centre-Sud	0	0	0	0	6
Est	0	13	2	0	2
Hauts Bassins	21	17	12	5	4
Nord	1	4	0	6	3
Plateau-Central	10	0	2	0	6
Sahel	2	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	1	3	7	0
Total	464	345	249	225	47

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 50: Nombre de cas de violation de domicile par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	4	4	0	4	8
Cascades	0	0	0	8	6
Centre	82	62	59	87	139
Centre-Est	7	8	0	3	1
Centre-Nord	21	0	7	4	8
Centre-Ouest	7	8	5	6	4
Centre-Sud	0	6	6	11	11
Est	0	3	0	0	17
Hauts Bassins	45	169	139	57	38
Nord	5	5	0	0	11
Plateau-Central	7	2	1	4	9
Sahel	3	4	2	2	8
Sud-Ouest	4	19	12	7	7
Total	185	290	231	193	267

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 51: Nombre de cas d'ivresse publique et manifeste par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	44	4	32	4	3
Cascades	0	0	5	16	13
Centre	41	55	46	36	81
Centre-Est	2	0	0	3	7
Centre-Nord	7	3	7	0	7
Centre-Ouest	20	14	14	18	1
Centre-Sud	0	6	6	6	2
Est	0	0	0	0	6
Hauts Bassins	1	0	0	0	14
Nord	5	1	1	4	7
Plateau-Central	2	2	2	2	7
Sahel	9	8	37	17	5
Sud-Ouest	0	17	11	4	22
Total	131	110	161	110	175

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 52: Nombre de cas d'abattage clandestin enregistrés par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	6	1	11	0	4
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	97	100	100	92	0
Centre-Est	5	5	0	3	1
Centre-Nord	3	0	1	2	0
Centre-Ouest	1	2	0	1	0
Centre-Sud	0	3	2	0	0
Est	1	12	3	0	0
Hauts Bassins	5	5	1	1	3
Nord	1	1	2	1	0
Plateau-Central	0	1	0	0	2
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	6	3	8	4	24
Total	125	133	128	104	34

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

IV.3. CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES

Définition des concepts

Abus de confiance : Fait pour une personne de détourner ou dissiper au préjudice d'une autre des animaux, des effets, des deniers, des marchandises, des billets, des quittances ou tous autres écrits contenant ou opérant obligation ou décharge qui ne lui aurait été remis qu'à titre de louage, dépôt, de mandat de nantissement, de prêt à usage ou pour un travail salarié ou non salarié à charge de rendre, ou de les représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé.

Destructions volontaires de biens : Destruction ou détérioration d'un objet mobilier ou d'un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes.

Escroquerie : Fait de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharge en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique.

Filouterie : Fait de se faire remettre un bien ou un service tout en sachant que l'on ne pourra pas le payer

Incendies volontaires : Destruction par la flamme qui en se propageant cause d'énormes dégâts causée par une tierce personne de façon volontaire

Recel de choses : Fait de dissimuler, détenir, transmettre directement ou indirectement une chose en sachant qu'elle provient d'un crime ou délit, ou le fait de bénéficier en connaissance de cause du produit d'un crime ou délit, ou encore, le fait de soustraire à la justice des personnes responsables d'infractions.

Violations de domicile : Fait de pénétrer dans un appartement, une demeure temporaire ou permanente occupée par celui qui y a droit contre son gré.

Vol : Soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.

Stellionat : Manœuvre frauduleuse qui consiste à vendre un bien immobilier dont on sait ne pas être le propriétaire.

Vol qualifié : Vol commis avec des circonstances aggravantes limitativement énumérés par la loi

Stellionat : Manœuvre frauduleuse qui consiste à vendre un bien immobilier dont on sait ne pas être le propriétaire

Cybercriminalité : Quiconque, frauduleusement, accède ou se maintient dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système de traitement automatisé ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement introduit des données dans un système de traitement automatisé ou supprime ou modifie les données qu'il contient ou leur mode de traitement ou de transmission

Usure : Fait de percevoir en matière civile ou commerciale des taux d'intérêts supérieurs à ceux fixés par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

Tableau n° 53: Nombre de cas de crimes et délits contre la propriété enregistrés

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	15 596	18 205	12 817	13 467	7 706
Police	14 930	16 385	16 302	15 333	26 258
Total	30 526	34 590	29 119	28 800	33 964
Infractions de Crimes et délits contre la propriété					
<i>Vol</i>	17 401	20 190	16 328	14 838	18 157
<i>Abus de confiance</i>	4 566	5 859	5 248	5 713	5 983
<i>Vol qualifié</i>	4 349	4 373	4 259	4 316	3 434
<i>Escroquerie</i>	1 624	2 076	1 744	2 123	2 963
<i>Destruction volontaire de biens</i>	590	587	416	543	711
<i>Recel de choses</i>	491	681	438	503	607
<i>Complicité de vol</i>	466	341	295	284	529
<i>Incendie volontaire</i>	123	124	123	151	117
<i>Tentative de vol</i>	131	142	49	107	609
<i>Complicité d'escroquerie</i>	83	77	61	74	124
<i>Filouterie</i>	34	33	21	42	134
<i>Stellionat</i>	28	44	43	40	236
<i>Cybercriminalité</i>	13	22	51	26	63
<i>Tentative d'escroquerie</i>	26	16	6	18	164
<i>Usure</i>	3	9	32	9	0
<i>Complicité de détournement de biens d'héritage</i>	0	9	0	8	1
<i>Autres</i>	530	0	4	0	51

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 54: Nombre de crimes et délits contre la propriété par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	1 065	768	1 400	477	1 849
Cascades	645	934	1 011	1 309	789
Centre	14 389	14 068	13 091	13 631	16 420
Centre-Est	1 192	1 103	828	987	1 490
Centre-Nord	1 062	1 240	966	1 684	547
Centre-Ouest	2 521	2 884	1 751	1 771	1 028
Centre-Sud	1 044	441	353	426	571
Est	2 253	1 244	1 475	1 548	1 233
Hauts Bassins	3 975	8 090	4 535	4 373	4 973
Nord	870	544	905	619	1 274
Plateau-Central	295	1 102	877	756	806
Sahel	242	488	610	564	983
Sud-Ouest	973	1 684	1 317	655	2 001
Total	30 526	34 590	29 119	28 800	33 964

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 55: Nombre de cas de vol par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	682	504	1 192	337	1 068
Cascades	301	506	571	768	560
Centre	7 974	7 771	6 215	6 237	7 765
Centre-Est	406	435	269	227	867
Centre-Nord	674	631	588	786	221
Centre-Ouest	1 815	1 888	1 056	921	630
Centre-Sud	294	177	138	171	257
Est	1 178	543	875	966	598
Hauts Bassins	2 665	5 231	2 807	2 962	3 091
Nord	405	264	516	287	708
Plateau-Central	138	804	568	453	430
Sahel	134	317	443	369	571
Sud-Ouest	735	1 119	1 090	354	1 391
Total	17 401	20 190	16 328	14 838	18 157

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 56: Nombre de cas d'abus de confiance par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	148	93	88	60	293
Cascades	101	200	280	272	159
Centre	2 497	2 489	2 629	2 974	3 186
Centre-Est	447	311	234	323	308
Centre-Nord	38	85	142	383	154
Centre-Ouest	93	338	227	304	121
Centre-Sud	28	65	49	75	120
Est	254	191	213	204	285
Hauts Bassins	585	1 487	888	633	690
Nord	94	96	213	115	153
Plateau-Central	102	183	200	194	99
Sahel	22	45	63	38	124
Sud-Ouest	157	276	22	138	291
Total	4 566	5 859	5 248	5 713	5 983

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 57: Nombre de cas de vol qualifié par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	68	47	45	25	345
Cascades	173	83	52	133	0
Centre	2 156	2 290	2 853	2 737	1 372
Centre-Est	146	85	124	114	74
Centre-Nord	232	234	128	241	77
Centre-Ouest	428	450	327	280	154
Centre-Sud	1	124	93	122	71
Est	711	477	262	236	228
Hauts Bassins	200	338	212	159	556
Nord	197	100	103	138	195
Plateau-Central	0	0	0	0	100
Sahel	20	42	24	68	156
Sud-Ouest	17	103	36	63	106
Total	4 349	4 373	4 259	4 316	3 434

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 58: Nombre de cas d'escroquerie par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	39	35	46	13	47
Cascades	15	26	55	77	40
Centre	990	873	769	978	1 959
Centre-Est	61	129	95	158	136
Centre-Nord	34	97	43	134	46
Centre-Ouest	68	77	90	132	42
Centre-Sud	0	24	18	28	68
Est	48	19	49	65	30
Hauts Bassins	253	592	358	367	363
Nord	18	31	35	33	68
Plateau-Central	31	54	50	62	70
Sahel	42	43	59	42	39
Sud-Ouest	25	76	77	34	55
Total	1 624	2 076	1 744	2 123	2 963

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

IV.4. CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES

Définition des concepts

Assassinat : Homicide commis avec préméditation ou guet-apens.

Homicide volontaire /Meurtre : Fait par une personne de donner volontairement la mort à autrui.

Empoisonnement : Attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites.

Infanticide : Meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né. Un enfant est considéré comme nouveau -né jusqu'à l'expiration du délai prescrit pour la déclaration de naissance.

Parricide : Meurtre des père et mère légitimes, naturels ou adoptifs ou de tout autre ascendant légitime.

Homicide involontaire : Atteinte involontaire à la vie humaine.

Coups et blessures volontaires : Faits de volontairement faire des blessures, de porter des coups ou de commettre toute autre violence ou voie de fait entraînant une maladie ou une incapacité de travail.

Attaque à main armée : Agression physique ou morale au moyen d'une arme à feu ou d'une arme blanche.

Agression à main armée : Atteinte à l'intégrité psychologique ou physiologique des personnes au moyen d'une arme de toute nature.

Menaces : Délit qui consiste à faire connaître à quelqu'un son intention, notamment verbalement ou par écrit, image ou tout autre moyen de porter atteinte à sa personne

Enlèvement : Constitue l'enlèvement, quiconque par violences, menaces ou fraude enlève ou fait enlever un mineur ou l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié

Violences et voies de fait : Fait pour toute personne de volontairement porter des blessures ou des coups ou de commettre toute autre violence si ceux-ci n'ont occasionné aucune maladie ou une incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une incapacité de travail personnel inférieure ou égale à sept jours

Homicide involontaire : Fait pour quiconque commet par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements involontairement un homicide ou en est involontairement la cause

Diffamation : C'est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé

Injures publiques : Expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait

Abandon de domicile conjugal / famille : Fait pour le père ou la mère de famille d'abandonner sans motif grave pendant plus de deux mois sa résidence familiale et se soustrait à tout ou partie des obligations d'ordre moral ou matériel résultant de l'autorité parentale, de la tutelle, de la garde ou du mariage

Outrage à agent : Toute parole, geste, menace, écrit ou dessins non rendus publics, ou encore par envoi d'objets quelconques tendant à porter atteinte à l'honneur ou délicatesse et visant tout officier ministériel ou tout commandant ou agent de la force publique

Séquestration : Fait de retenir une personne enfermée contre son gré en dehors de toute autorité légale en usant de violence, de ruse ou de menace

Maltraitance : Souffrances physiques, morales ou psychologiques graves et/ou récurrentes infligées à un enfant

Traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle : Désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilités ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation

Tableau n° 59: Nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	5 805	7 853	6 506	7 087	7 985
Police	5 052	5 170	4 737	6 013	9 200
Total	10 857	13 023	11 243	13 100	17 185
Infractions de crimes et délits contre les personnes					
<i>Coups et Blessures Volontaires</i>	5 330	6 430	5 746	6 406	6 532
<i>Menaces</i>	963	1323	998	1 225	1 969
<i>CBV et destruction volontaire de biens</i>	1 021	1327	739	1 140	826
<i>Enlèvement</i>	549	646	633	791	1103
<i>Violences et voies de fait</i>	634	423	568	679	1 529
<i>Homicide involontaire</i>	535	562	427	513	468
<i>Diffamation</i>	489	621	524	471	744
<i>Enlèvement et séquestration</i>	106	351	239	402	257
<i>Injures publiques et menaces verbales de mort</i>	213	166	204	294	846
<i>Injures publiques</i>	235	224	338	270	1 374
<i>Homicide volontaire / meurtre</i>	206	236	237	258	179
<i>Abandon de domicile conjugal / famille</i>	69	76	79	131	123
<i>Assassinat</i>	60	118	95	122	90
<i>Outrage à agent</i>	28	31	25	69	324
<i>Séquestration</i>	62	108	89	66	178
<i>Tentative d'enlèvement</i>	0	9	8	29	23
<i>Maltraitance</i>	24	52	46	26	87
<i>Complicité d'assassinat</i>	4	21	40	25	2
<i>Empoisonnement</i>	15	17	12	24	4
<i>Traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle</i>	45	19	65	23	8
<i>Infanticide</i>	22	25	19	21	10
<i>Complicité de meurtre</i>	18	14	10	19	9
<i>Autres</i>	21	68	38	26	69

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 60: Nombre de crimes et délits contre les personnes par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	670	375	419	341	980
Cascades	240	293	206	533	534
Centre	3 232	4 525	3 835	4 080	4 598
Centre-Est	1 173	1 087	869	1 009	1 535
Centre-Nord	442	432	451	631	690
Centre-Ouest	594	803	751	962	770
Centre-Sud	147	161	273	343	873
Est	895	690	917	1 304	1 274
Hauts Bassins	1 802	2 515	1 395	1 887	3 414
Nord	518	344	352	344	579
Plateau-Central	506	498	500	481	549
Sahel	223	296	390	545	546
Sud-Ouest	415	1 004	885	640	843
Total	10 857	13 023	11 243	13 100	17 185

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 61: Nombre de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	38	21	22	18	50
Cascades	34	40	27	67	65
Centre	133	179	145	149	161
Centre-Est	82	74	57	65	95
Centre-Nord	29	28	28	38	41
Centre-Ouest	40	53	48	60	47
Centre-Sud	19	20	33	40	100
Est	57	43	55	76	72
Hauts Bassins	95	128	69	90	158
Nord	35	23	23	22	35
Plateau-Central	59	57	56	52	58
Sahel	18	23	30	40	39
Sud-Ouest	54	126	108	76	97
Burkina Faso	61	71	59	67	85

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 62: Nombre de cas de coups et blessures volontaires par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	221	148	129	97	337
Cascades	126	203	75	282	296
Centre	1 774	3 024	2 554	2 677	1 636
Centre-Est	409	309	354	283	542
Centre-Nord	264	301	266	387	278
Centre-Ouest	373	388	383	408	271
Centre-Sud	90	83	145	192	326
Est	493	162	328	403	465
Hauts Bassins	728	825	476	749	1 422
Nord	297	168	163	152	170
Plateau-Central	223	191	212	203	178
Sahel	124	176	228	194	269
Sud-Ouest	208	452	433	379	342
Total	5 330	6 430	5 746	6 406	6 532

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 63: Nombre de cas d'enlèvement par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	74	37	61	33	144
Cascades	6	12	12	14	6
Centre	116	118	111	98	71
Centre-Est	17	13	21	98	69
Centre-Nord	7	11	4	2	61
Centre-Ouest	70	86	42	87	137
Centre-Sud	2	8	14	18	18
Est	127	156	208	271	331
Hauts Bassins	57	110	61	59	168
Nord	16	16	9	25	36
Plateau-Central	40	42	49	37	22
Sahel	2	4	4	10	14
Sud-Ouest	15	33	37	39	26
Total	549	646	633	791	1 103

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 64: Nombre de cas d'homicide volontaire / meurtre par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	9	4	16	13	9
Cascades	2	2	6	6	9
Centre	46	116	114	40	12
Centre-Est	30	21	12	15	5
Centre-Nord	7	1	1	4	3
Centre-Ouest	21	16	16	9	8
Centre-Sud	6	11	21	6	0
Est	43	5	6	100	18
Hauts Bassins	9	3	8	11	10
Nord	11	9	8	10	5
Plateau-Central	4	4	2	3	1
Sahel	11	6	12	34	91
Sud-Ouest	7	38	15	7	8
Total	206	236	237	258	179

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 65: Nombre de cas d'assassinat enregistrés par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	3	4	6	5	2
Cascades	1	0	0	2	7
Centre	10	15	13	13	2
Centre-Est	3	1	1	1	1
Centre-Nord	4	4	0	4	0
Centre-Ouest	1	1	3	0	4
Centre-Sud	2	2	1	1	5
Est	0	6	24	18	4
Hauts Bassins	10	2	5	6	7
Nord	2	2	3	2	8
Plateau-Central	1	2	3	2	0
Sahel	14	8	21	68	49
Sud-Ouest	9	71	15	0	1
Total	60	118	95	122	90

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales



Définition des concepts

Evasion : Fait pour un inculpé, un prévenu ou un condamné de s'échapper de la prison où il est détenu.

Association de malfaiteurs : Tout groupement formé ou entente établie en vue de la préparation, concrétisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un ou de plusieurs crimes contre les personnes ou les biens, ou de certains délits limitativement énumérés par la loi.

Détention illégale d'armes à feu : Fait pour quiconque sans autorisation légalement requise, fabrique, exporte, importe, détient, cède ou achète une arme à feu ou des munitions

Vagabondage : Fait pour quiconque trouvé dans un lieu public ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistance et n'exerce ni métier ni profession

Mendicité : Fait pour quiconque qui ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, se livre à la mendicité en quelque lieu que ce soit

Rébellion : Toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité ou des lois, règlements, décisions judiciaires ou mandats de justice

Tableau n° 66: Nombre de cas de crimes et délits contre la sécurité publique par structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	201	224	189	361	175
Police	180	146	83	64	98
Total	381	370	272	425	273

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 67: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique selon l'infraction

Infractions	2014	2015	2016	2017	2018
Détention illégale d'armes à feu	64	67	60	102	43
Association de malfaiteurs	105	182	129	69	125
Vagabondage	120	54	40	63	11
Evasion	15	50	38	33	11
Complicité d'évasion	33	2	2	2	0
Complicité de détention illégale d'armes à feu	0	13	3	0	4
Mendicité	17	0	0	0	1
Rébellion	27	1	0	0	0
Tentative d'évasion	0	1	0	0	2
Autres	0	0	0	156	76
Total	381	370	272	425	273

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 68: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	4	4	7	29	10
Cascades	0	0	0	0	7
Centre	144	178	120	133	47
Centre-Est	44	33	17	20	2
Centre-Nord	143	24	4	13	5
Centre-Ouest	14	12	9	11	12
Centre-Sud	9	7	4	5	10
Est	1	73	63	172	136
Hauts Bassins	11	6	9	6	7
Nord	1	2	0	1	11
Plateau-Central	0	0	1	2	1
Sahel	10	1	22	26	20
Sud-Ouest	0	30	16	7	5
Total	381	370	272	425	273

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 69: Nombre de cas de détention illégale d'armes à feu par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	3	2	0	18	3
Cascades	0	0	0	0	3
Centre	11	25	20	25	5
Centre-Est	24	3	4	14	1
Centre-Nord	3	3	3	7	3
Centre-Ouest	6	9	9	8	3
Centre-Sud	0	1	1	1	7
Est	1	3	5	0	0
Hauts Bassins	6	0	6	6	5
Nord	1	0	0	1	5
Plateau-Central	0	0	0	0	1
Sahel	9	0	1	17	2
Sud-Ouest	0	21	11	5	5
Total	64	67	60	102	43

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 70: Nombre de cas d'association de malfaiteurs par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	0	0	5	4	1
Cascades	0	0	0	0	1
Centre	60	63	33	26	38
Centre-Est	17	15	9	6	0
Centre-Nord	27	21	1	4	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	1
Centre-Sud	0	5	3	3	1
Est	0	70	57	16	79
Hauts Bassins	1	0	0	0	0
Nord	0	1	0	0	3
Plateau-Central	0	0	1	2	0
Sahel	0	1	17	6	1
Sud-Ouest	0	6	3	2	0
Total	105	182	129	69	125

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 71: Nombre de cas d'évasion, de complicité d'évasion et de tentative d'évasion par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	0	1	0	1	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	9	37	29	29	0
Centre-Est	2	2	1	0	0
Centre-Nord	29	0	0	1	0
Centre-Ouest	2	3	0	1	0
Centre-Sud	3	1	0	0	0
Est	0	0	1	0	0
Hauts Bassins	2	6	3	0	0
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	1	0	4	3	0
Sud-Ouest	0	3	2	0	0
Total	48	53	40	35	0

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 72: Quantité (Kg) de drogues saisies par structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	2 079,0	1 310,9	1 722,0	914,9	1 510,3
Police	7 419,1	5 314,7	4 398,3	3 321,0	6 710,4
Total	9 498,1	6 625,5	6 120,3	4 235,9	8 220,7

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 73: Quantité (Kg) de drogues saisies selon le type

Type de drogue	2014	2015	2016	2017	2018
Cannabis	2 298,2	1 145,1	2 403,2	3 602,4	3 681,6
Cocaïne	275,5	16,2	23,5	54,3	742,5
Héroïne	833,6	11,2	16,0	10,0	0
Médicaments de la rue	6 057,9	3 339,8	2 934,2	483,6	3 465,2
Autres	33,0	2 113,3	743,5	85,6	331,4
Total	9 498,1	6 625,5	6 120,3	4 235,9	8 220,7

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 74: Nombre d'armes saisies par structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	652	1023	570	685	634
Police	594	794	539	303	956
Total général	1 246	1 817	1 109	988	1 590

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 75: Nombre d'armes saisies selon le type

Type d'armes	2014	2015	2016	2017	2018
Armes blanches	817	1 046	963	770	737
Armes de guerre	9	36	29	18	46
Armes de poing artisanales	80	261	107	64	194
Armes de poing industrielles	55	59	41	17	148
Armes d'épaule artisanales	170	284	99	84	179
Armes d'épaule industrielles	100	66	82	35	286
Total	1 231	1 752	1 321	988	1 590

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 76: Nombre d'armes saisies par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	65	80	79	58	103
Cascades	41	78	75	20	19
Centre	144	365	226	101	82
Centre-est	59	58	76	57	55
Centre-nord	73	80	37	106	90
Centre-ouest	63	76	75	70	80
Centre-sud	56	64	12	9	41
Est	233	343	300	73	56
Hauts-bassins	98	230	149	89	159
Nord	25	74	31	25	503
Plateau central	75	79	37	29	8
Sahel	107	107	126	42	158
Sud-ouest	192	118	98	309	236
Total	1 231	1 752	1 321	988	1 590

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

IV.6. ATTAQUES/AGRESSIONS À MAINS ARMÉES

Tableau n° 77 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	835	934	707	454	326
Police	1 078	1 317	672	517	568
Total	1 913	2 251	1 379	971	894

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 78 : Nombre d'auteurs d'attaques/agressions à mains armées selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	755	822	667	277	450
Police	1 819	2 204	810	348	707
Total	2 574	3 026	1 477	625	1 157

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 79 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées selon la structure

	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie					
Nombre de victimes	1 508	1 377	1 041	668	1 166
<i>Dont Femme</i>	202	221	161	114	205
<i>Dont Mort</i>	39	63	74	20	26
Police					
Nombre de victimes	1 377	1 726	627	454	939
<i>Dont Femme</i>	250	364	185	110	124
<i>Dont Mort</i>	44	45	23	25	32

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 80 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	116,62	103,12	137,42	230,48	351,0
Police	311,58	1728,52	297,50	292,64	137,6
Total	428,20	1831,65	434,92	523,12	488,6

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 81 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	14	9	14	6	48
Cascades	13	20	19	10	7
Centre	536	860	670	519	343
Centre-Est	188	240	61	33	29
Centre-Nord	90	80	15	4	8
Centre-Ouest	65	66	21	28	9
Centre-Sud	69	75	5	3	5
Est	786	715	334	85	98
Hauts-Bassins	18	17	16	10	17
Nord	26	27	22	9	26
Plateau Central	14	12	3	7	18
Sahel	42	66	124	209	207
Sud-Ouest	52	64	75	48	79
Total	1 913	2 251	1 379	971	894

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 82 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	40	30	34	3	445
Cascades	39	47	50	25	4
Centre	334	602	505	408	275
Centre-Est	133	57	40	23	76
Centre-Nord	252	145	27	4	17
Centre-Ouest	238	410	104	81	54
Centre-Sud	172	70	12	6	6
Est	761	610	245	111	209
Hauts-Bassins	137	29	37	39	52
Nord	59	37	88	10	84
Plateau Central	19	31	13	8	20
Sahel	151	429	348	328	152
Sud-Ouest	550	606	165	76	711
Total	2 885	3 103	1 668	1 122	2 105

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

IV.7. ATTAQUES TERRORISTES*

Tableau n° 83 : Nombre de cas d'attaques terroristes selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	1	7	20	61	71
Police	0	4	19	42	67

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 84 : Nombre de présumés auteurs d'attaques terroristes selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	10	12	214	17	285
Police	0	11	100	26	118

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 85 : Nombre de victimes d'attaques terroristes selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie					
Nombre de victimes	3	105	170	183	300
<i>Dont Femme</i>	0	0	0	0	5
<i>Dont Mort</i>	0	8	70	45	92
Police					
Nombre de victimes	0	24	250	224	257
<i>Dont Femme</i>	0	3	0	50	12
<i>Dont Mort</i>	0	2	35	34	64

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 86 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure

	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	1,3	58,5	101,3	100,0	319,5
Police	0,0	18,4	86,0	114,6	16,1
Total	1,3	76,9	187,3	214,6	335,6

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 87 : Nombre de biens emportés

	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie					
Engins emportés	2	2	50	61	156
Autres matériels emportés	0	10	52	19	181
Police					
Engins emportés	0	6	0	81	36
Autres matériels emportés	0	50	60	57	134

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

*les données sont présentées selon les deux Sources de collecte : Gendarmerie nationale et police nationale. Une sommation des données des deux Sources peut engendrer des doublons du fait que les mêmes événements peuvent être enregistrés aussi bien au niveau de la police qu'à la gendarmerie nationale.

The page features two large, abstract, lime-green shapes. One is in the top right corner, and the other is in the bottom left corner. Both have rounded corners and a slightly irregular, organic form.

V. ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Définition des concepts

Accidents de la circulation routière : Événement imprévu malheureux ou dommageable qui survient lors de la circulation.

Appels de dénonciation reçus : Appel faisant état d'un fait qui est en train d'être commis ou qui est déjà commis.

Conduites sans permis de conduire : Fait pour une personne de s'emparer d'un véhicule automobile ou motorisé pour exercer une certaine manœuvre sans être titulaire d'un document qui l'atteste.

Déclaration de vols : En cas de vol d'un objet ou d'une chose quelconque, le propriétaire doit se présenter dans un bref délai au commissariat de police ou la brigade de gendarmerie nationale la plus proche pour déposer une plainte.

Délits de fuite : Attitude de toute personne qui sachant qu'elle-même ou le véhicule qu'elle conduit a causé ou occasionné un accident de roulage dans un lieu public, prend la fuite pour échapper aux constatations utiles même si l'accident n'est pas imputable à sa faute.

Mention : Mot ou phrase qui donne une précision ou un renseignement.

Objets trouvés : Service chargé de la collecte et de la restitution éventuelle des objets perdus accidentellement par leurs propriétaires.

Plainte contre inconnu : Dénonciation en justice, au commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie nationale d'une infraction pénale dont on est la victime contre une personne non identifiée.

Protection de personnalité : Ensemble des moyens mis en œuvre pour préserver une personnalité d'une attaque ou d'un danger quelconque.

Services d'ordre : Service de police administrative au cours duquel une composante de la force publique participe au service de police générale dans une situation provoquée, autorisée ou tolérée, mais créant ou susceptible de créer une perturbation de l'ordre public par le rassemblement de personnes qu'elle implique généralement.

Tableau n° 88: Activités de sécurité publique selon le type

Type	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mentions en milliers	294,4	310,3	428	439,4	538,1	513,5	1207,2	741,7	721,7	969,2
Déclarations de vols	nd	31 667	25 104	27 500	34 925	35 871	48 303	38 464	38 784	47 300
Plaintes contre inconnu (X)	nd	16 293	17 137	21 181	27 907	27 957	34 818	31 855	28 975	22 949
Objets trouvés	2 784	5 352	1 919	2 252	6 902	2 995	2 943	2 272	1 951	1 686
Conduites sans permis de conduire	97	nd	63	101	8 528	846	1 723	531	311	546
Délits de fuite	139	198	210	212	1 380	155	13 892	257	224	311
Protections de personnalités	1 352	nd	1 308	2 296	9 279	2 238	2 605	4 078	2 953	2 356
Services d'ordre	4 301	4 963	2 399	nd	4 553	4 777	4 077	5 295	14 072	7 195
Rétablissement de l'ordre	188	2 032	266	629	594	5830	628	619	576	3 484
Appels de dénonciations reçus	nd	nd	nd	nd	nd	840	893	942	756	1 416
Escorte de fonds	nd	nd	nd	nd	nd	3 432	6 178	7 896	8 671	7 782
Individus fichés	nd	nd	nd	nd	nd	15 540	16 617	30 126	131 517	nd
Objets retrouvés	nd	nd	nd	nd	nd	939	635	588	535	805
Patrouilles	nd	nd	nd	nd	nd	34 618	37 556	44 199	46 131	39 222

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 89: Déclarations de vols par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*
Boucle du Mouhoun	2 886	2 875	2 404	2 749	4 302	3 056	2 880	3 386	6 285	10 230
Cascades	590	4 887	592	643	862	784	960	1 269	1 072	431
Centre	7 326	7 291	6 524	7 840	13 242	11 168	25 819	17 152	15 738	16 802
Centre-Est	1 748	9 324	4 848	1 774	2 545	2 591	1 850	2 289	2 221	1 537
Centre-Nord	nd	793	1 422	1 502	1 414	1 910	1 898	989	1 057	684
Centre-Ouest	1 625	1 215	1 381	2 032	1 771	2 060	2 122	1 651	1 696	2 051
Centre-Sud	1 758	890	992	1 510	1 485	1 512	1 220	559	610	853
Est	nd	550	1 069	1 948	1 263	4 343	2 467	1 235	1 035	1 013
Hauts-Bassins	nd	1 340	2 699	3 755	3 974	2 948	3 216	3 790	3 935	5 192
Nord	nd	441	620	728	870	963	1 178	1 054	963	1 060
Plateau Central	1 357	1 357	1 739	1 950	2 099	2 633	2 332	2 568	2 121	438
Sahel	433	298	305	333	408	775	977	1 041	708	710
Sud-Ouest	572	406	509	736	690	1 128	1 384	1 481	1 343	6 299
Total	nd	31 667	25 104	27 500	34 925	35 871	48 303	38 464	38 784	47 300

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 90: Nombre de déclaration de vols pour 100 000 habitants

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*
Boucle du Mouhoun	187	181	147	164	250	159	150	176	327	518
Cascades	100	797	93	97	125	99	121	160	135	52
Centre	375	357	305	351	568	407	941	625	573	589
Centre-Est	143	738	372	132	184	166	118	147	142	96
Centre-Nord	nd	59	103	106	97	116	116	60	64	41
Centre-Ouest	128	93	102	146	124	129	133	103	106	125
Centre-Sud	257	127	137	203	195	178	144	66	72	98
Est	nd	40	75	133	83	252	143	72	60	57
Hauts-Bassins	nd	81	157	211	216	141	154	181	188	241
Nord	nd	34	46	53	61	61	74	66	61	65
Plateau Central	182	177	221	242	253	285	252	278	229	46
Sahel	41	27	27	29	34	57	72	77	52	51
Sud-Ouest	86	59	72	101	92	134	164	176	159	727
Total	nd	201	154	164	202	168	199	168	167	234

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 91: Plaintes contre inconnu (X) par la région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*
Boucle du Mouhoun	1 094	1 495	1 121	976	1 057	683	1 099	1 182	1 018	1 256
Cascades	443	617	411	497	532	332	479	563	736	574
Centre	6 786	5 763	6 314	7 448	12 599	12 327	20 194	19 052	16 392	10 078
Centre-Est	1 352	1 697	1 039	827	1 589	1 644	1 595	817	561	602
Centre-Nord	nd	559	1 065	1 185	1 314	1 417	1 472	833	671	765
Centre-Ouest	1 324	875	1 095	1 642	1 452	1 162	1 641	1 396	1 177	938
Centre-Sud	1 080	1 176	761	1 449	1 229	1 235	797	373	411	548
Est	nd	450	723	1 584	910	1 923	1 614	896	877	470
Hauts-Bassins	nd	1 252	2 327	2 783	3 257	2 638	2 751	3 759	4 180	4 130
Nord	nd	282	436	540	1 881	1 893	851	808	935	1 096
Plateau Central	339	1 542	1 248	1 328	1 047	1 439	948	464	467	447
Sahel	210	193	137	278	346	534	663	734	529	383
Sud-Ouest	397	392	460	644	694	730	714	978	1 021	1 662
Total	nd	16 293	17 137	21 181	27 907	27 957	34 818	31 855	28 975	22 949

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 92: Accidents de la circulation routière

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018
Boucle du Mouhoun	164	176	153	221	151	617	310	350	382	379
Cascades	268	200	321	400	418	470	456	534	501	481
Centre	7 041	5 037	7 245	10 050	10 378	11 828	11 621	11 814	12 482	12 516
Centre-Est	228	210	129	153	274	389	337	308	345	483
Centre-Nord	128	160	169	200	218	272	309	301	369	436
Centre-Ouest	394	444	328	402	351	731	832	937	893	817
Centre-Sud	152	144	107	187	148	293	248	188	211	322
Est	187	207	182	272	246	399	329	276	247	338
Hauts-Bassins	2 090	1 929	3 026	3 544	3 427	3 926	3 818	3 292	3 439	3563
Nord	263	229	176	354	344	451	434	417	509	568
Plateau Central	201	232	243	352	274	347	380	130	413	532
Sahel	99	80	56	86	98	504	244	305	334	351
Sud-Ouest	224	86	111	245	284	476	395	427	467	484
Total	11 439	9 134	12 246	16 466	16 611	20 703	19 713	19 279	20 592	21 270

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 93: Nombre de blessés lié aux accidents de la circulation routière par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018
Boucle du Mouhoun	228	283	312	539	228	283	312	539	228	377
Cascades	419	620	581	421	419	620	581	421	419	397
Centre	7 119	6 317	5 636	6 855	7 119	6 317	5 636	6 855	7 119	4 931
Centre-Est	377	242	331	411	377	242	331	411	377	493
Centre-Nord	384	200	379	295	384	200	379	295	384	337
Centre-Ouest	922	1 031	1 058	870	922	1 031	1 058	870	922	872
Centre-Sud	78	167	226	133	78	167	226	133	78	263
Est	438	186	372	478	438	186	372	478	438	341
Hauts-Bassins	3 995	3 607	3 071	3 642	3 995	3 607	3 071	3 642	3 995	3 381
Nord	418	440	570	459	418	440	570	459	418	471
Plateau Central	91	426	371	57	91	426	371	57	91	360
Sahel	249	175	300	262	249	175	300	262	249	240
Sud-Ouest	428	612	129	629	428	612	129	629	428	366
Total	15 146	14 306	13 336	15 051	15 146	14 306	13 336	15 051	15 146	12 829

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 94: Nombre de morts lié aux accidents de la circulation routière par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018
Boucle du Mouhoun	32	75	57	51	32	75	57	51	32	92
Cascades	24	23	27	34	24	23	27	34	24	21
Centre	189	177	182	220	189	177	182	220	189	132
Centre-Est	53	56	78	115	53	56	78	115	53	75
Centre-Nord	48	30	38	42	48	30	38	42	48	26
Centre-Ouest	52	61	92	75	52	61	92	75	52	54
Centre-Sud	34	37	57	32	34	37	57	32	34	46
Est	58	43	47	64	58	43	47	64	58	47
Hauts-Bassins	113	85	101	142	113	85	101	142	113	120
Nord	32	29	33	36	32	29	33	36	32	46
Plateau Central	29	22	28	16	29	22	28	16	29	84
Sahel	36	25	39	30	36	25	39	30	36	32
Sud-Ouest	41	68	61	44	41	68	61	44	41	43
Total	741	731	840	901	741	731	840	901	741	818

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 95: Nombre d'accidents de circulation routière pour 100 000 habitants

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*
Boucle du Mouhoun	10,6	11,1	9,4	13,2	8,8	34,8	17,0	18,7	19,9	19,2
Cascades	45,4	32,6	50,4	60,4	60,8	65,9	61,7	69,7	63,1	58,5
Centre	360,4	246,4	339,1	450,3	445,5	486,8	458,9	448,0	454,8	438,5
Centre-Est	18,6	16,6	9,9	11,4	19,8	27,3	22,9	20,3	22,1	30,0
Centre-Nord	9,9	12,0	12,3	14,1	14,9	18,1	20,0	18,9	22,5	25,8
Centre-Ouest	30,9	33,9	24,3	29,0	24,6	49,8	55,1	60,3	55,9	49,7
Centre-Sud	22,2	20,5	14,8	25,2	19,4	37,4	30,8	22,7	24,9	36,9
Est	14,1	15,1	12,9	18,6	16,3	25,5	20,4	16,5	14,3	19,0
Hauts-Bassins	130,2	116,1	176,1	199,5	186,6	206,8	194,7	162,5	164,4	165,1
Nord	20,7	17,5	13,1	25,6	24,2	30,9	28,9	27,0	32,1	34,8
Plateau Central	27,0	30,3	30,9	43,6	33,0	40,7	43,4	14,4	44,7	56,0
Sahel	9,4	7,4	5,0	7,4	8,2	40,9	19,2	23,2	24,7	25,2
Sud-Ouest	33,5	12,5	15,7	33,6	37,8	61,6	49,7	52,2	55,4	55,8
Total	75,1	58,1	75,4	98,1	95,9	115,8	106,8	101,3	104,9	105,1

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 96: Nombre d'individus fichés par région

Région	2009	2010	2011	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	864	1 057	1 267	1 132	1 839	1 140	1 865	2 036	1 676	nd
Cascades	384	215	198	408	1 199	1 045	248	349	787	nd
Centre	2 615	2 108	2 722	5 509	1 195	1 751	3 927	12 363	10 835	1 620
Centre-Est	804	417	824	983	1 658	1 183	929	1 202	104 575	nd
Centre-Nord	386	393	523	496	1 167	422	124	350	562	218
Centre-Ouest	747	1 041	2 972	5 562	2 142	1 815	1 592	919	2 809	nd
Centre-Sud	1 496	798	445	713	1 503	1 503	1 196	645	843	nd
Est	438	788	nd	963	1 016	1 016	852	802	926	nd
Hauts-Bassins	770	1 100	nd	739	1 252	1 252	1 701	1 720	1 648	nd
Nord	175	209	238	238	1 827	351	835	6 286	1 256	nd
Plateau Central	357	458	3 265	1 631	4 325	2 612	1 959	1 176	731	nd
Sahel	1 413	1432	580	166	2 164	527	854	1 709	1 072	nd
Sud-Ouest	516	533	313	10 214	1 029	923	535	569	3 797	nd
Total	10 965	10 549	nd	28 755	22 317	15 540	16617	30126	131 517	nd

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

The page features two large, abstract green shapes. One is a rounded triangle in the top right corner, and the other is a larger, more complex shape in the bottom left corner. The text is centered between these shapes.

VI. ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DE L'ETAT



Définition des concepts

Attroupement : Rassemblement illégal de personnes plus ou moins tumultueux (agité) sur la place ou la voie publique.

Carnet de séjour visé : Journal tenu par un voyageur visé par une autorité compétente.

Fiches d'hôtels : Supports remplis par les clients d'un hôtel et destinés à être conservés parmi d'autres pour consultation éventuelle des renseignements qu'ils portent.

Manifestations autorisées : Manifestations qui se tiennent après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Note de renseignements : Ecrit qui relate un fait ou un évènement d'ordre politique, économique, social, culturel, etc.

Réunions autorisées : Réunions publiques qui se tiennent après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Visa d'entrée : Autorisation expresse accordée par un consulat ou une ambassade à l'extérieur du pays à une personne étrangère qui en fait la demande pour lui permettre d'entrer dans l'Etat de délivrance du visa afin d'y séjourner légalement durant le temps imparti.

Tableau n° 97: Activités de sûreté de l'Etat selon le type

Type d'activité de sûreté	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Réunions autorisées	2 494	1 673	1 628	1 522	1 290	2 170	2 229	2 070	2 125	1 591
Manifestations autorisées	8 904	5 996	8 762	6 942	7 701	9 078	9 598	10 280	10 599	9 349
Attroupements	119	2 358	236	292	283	676	474	493	558	451
Notes de renseignements	7 861	5 095	6 172	7 889	7 384	7 748	8 178	7 971	6 894	5 513
Carnets de séjour visé*	9 421	4 995	1 508	1 881	4 610	11 833	3 138	2 152	3 435	690
Fiches d'hôtels*	81 465	68 751	68 798	82 191	95 124	78 150	108 176	147 422	155 318	nd
Visas d'entrée*	44 097	35 280	34 383	32 610	19 196	22 731	38 966	22 105	22 019	5 894

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 98: Nombre de fiches d'hôtels exploitées par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	4 082	1 789	3 405	4 504	5 934	9 641	9 701	11 739	12 943	6 653
Cascades	2 886	2 487	3 208	2 767	4 340	4 745	3 268	4 433	5 015	492
Centre	37 653	29 832	31 750	30 136	29 607	nd	23 430	42 450	31 840	53 043
Centre-Est	4 008	3 585	2 395	3 848	5 113	5 113	7 294	13 226	10 189	11 287
Centre-Nord	3 062	3 896	4 599	4 187	4 178	3 706	3 484	7 465	14 798	21 036
Centre-Ouest	2 979	3 350	2 596	5 188	6 999	9 553	9 277	11 423	12 253	14 283
Centre-Sud	1 371	1 937	899	1 305	1 666	2 382	2 298	6 150	5 983	6 834
Est	3 324	3 175	5 175	5 870	5 923	6 101	6 944	16 109	16 109	nd
Hauts-Bassins	14 947	13 914	10 306	14 884	19 655	22 695	23 577	7 797	19 580	25 344
Nord	1 171	1 996	1 263	1 668	1 593	2 052	3 480	4 182	4 280	3 840
Plateau Central	590	325	607	593	643	1 297	2 784	4 525	6 087	6 161
Sahel	2 363	1 929	1 881	3 920	5 503	6 185	5 808	8 677	7 737	664
Sud-Ouest	3029	536	714	3 321	3 970	4 680	6 831	9 246	8 504	13 346
Total	81 465	68 751	68 798	82 191	95 124	78 150	108 176	147 422	155 318	nd

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Tableau n° 99: Nombre de carnets de séjour visés par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	0	817	0	1	6	0	1	0	2417	2
Cascades	14	44	0	26	3	11	0	10	5	0
Centre	0	157	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	397	22	0	146	146	83	561	389	307
Centre-Nord	0	122	1	76	625	3	376	588	7	0
Centre-Ouest	19	81	0	3	0	0	0	0	5	0
Centre-Sud	1 012	575	148	1 113	3 196	10 831	1956	0	0	0
Est	4	135	1	52	384	6	4	247	247	nd
Hauts-Bassins	7 513	1 847	1 155	505	1	694	637	720	319	380
Nord	766	423	132	68	164	0	0	0	0	0
Plateau Central	0	124	8	0	0	0	0	0	1	0
Sahel	2	167	24	6	75	116	35	0	2	0
Sud-Ouest	91	106	17	31	10	26	46	26	43	1
Total	9 421	4 995	1 508	1 881	4 610	11 833	3 138	2 152	3 435	nd

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Tableau n° 100: Nombre de cas de réunions autorisées signalées par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*
Boucle du Mouhoun	422	239	203	224	140	238	321	406	365	101
Cascades	63	17	51	136	58	194	214	111	173	229
Centre	6	42	46	49	48	135	141	74	49	1
Centre-Est	160	105	157	219	100	133	212	187	144	1
Centre-Nord	165	83	108	80	162	210	290	248	230	445
Centre-Ouest	350	170	117	137	89	225	157	45	201	31
Centre-Sud	220	130	40	57	41	89	101	89	101	106
Est	59	29	43	132	16	98	66	124	114	nd
Hauts-Bassins	337	658	670	192	429	532	416	469	439	455
Nord	98	50	82	47	46	44	21	21	46	19
Plateau Central	177	94	40	141	50	95	78	86	111	55
Sahel	94	18	32	79	102	122	153	145	104	24
Sud-Ouest	343	38	39	29	9	55	59	65	48	124
Total	2 494	1 673	1 628	1 522	1 290	2 170	2 229	2 070	2 125	nd

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 101: Nombre de cas de manifestations autorisées signalées par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*	2018
Boucle du Mouhoun	1 996	1 102	1 129	1 127	1 365	1 677	1 996	1 854	2 178	1 548
Cascades	262	150	246	226	231	273	384	508	466	253
Centre	383	442	588	517	479	346	633	543	573	602
Centre-Est	430	352	469	481	508	575	381	624	546	500
Centre-Nord	899	609	956	906	1 016	1 284	1 233	1 308	1 201	1 135
Centre-Ouest	1 678	935	709	704	879	1 061	1 067	862	1 502	1 210
Centre-Sud	259	327	197	346	351	489	430	517	538	802
Est	258	135	385	624	386	683	542	558	564	nd
Hauts-Bassins	1 060	857	2 997	830	795	914	961	868	1 011	921
Nord	672	467	612	395	454	493	709	904	168	802
Plateau Central	525	305	267	484	682	660	461	579	659	371
Sahel	147	153	90	131	316	141	363	481	489	253
Sud-Ouest	335	162	117	171	239	482	438	674	704	952
Total	8 904	5 996	8 762	6 942	7 701	9 078	9 598	10 280	10 599	nd

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 102: Nombre de cas d'attroupement par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	259	54	22	55	11
Cascades	21	18	19	15	92
Centre	23	46	81	41	0
Centre-Est	62	42	99	64	69
Centre-Nord	109	108	100	106	84
Centre-Ouest	101	87	14	151	18
Centre-Sud	8	16	11	17	81
Est	48	39	27	30	nd
Hauts-Bassins	6	2	5	5	44
Nord	13	13	74	29	10
Plateau Central	7	18	10	4	16
Sahel	10	16	23	31	23
Sud-Ouest	9	15	8	10	3
Total	676	474	493	558	nd

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 103: Nombre de notes de renseignement rédigées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	296	619	713	645	368
Cascades	836	669	471	484	570
Centre	255	684	685	569	266
Centre-Est	639	480	443	175	276
Centre-Nord	497	497	328	177	315
Centre-Ouest	725	480	522	433	412
Centre-Sud	628	552	427	467	779
Est	480	664	893	853	nd
Hauts-Bassins	1257	953	412	673	814
Nord	312	392	326	331	204
Plateau Central	677	924	797	742	467
Sahel	665	739	1493	948	499
Sud-Ouest	481	525	461	397	543
Total	7 748	8 178	7 971	6 894	nd

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

The page features two large, abstract, lime-green shapes. One is a rounded triangle in the top right corner, and the other is a larger, more complex shape in the bottom left corner. The text is centered between these shapes.

VII. RECETTES RECOURRUES PAR LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE

Définition des concepts

Amendes forfaitaires Police: Contravention infligée à une tierce personne par un OPJ ou un APJ de la Police au vu d'une ou des infractions constatées à son égard.

Services payés: Services de police ou de gendarmerie nationale donnés contre une rémunération.

Valeur des timbres: Valeur monétaire du cumul des valeurs faciales des timbres utilisés.

Tableau n° 104: Recettes des services de Police (en millions FCFA)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Amendes forfaitaires Police	261,2	326,4	540,5	301,7	596,9	*331,6	277,1	520,0	1 039,9	1 122,0	710,5
Services payés*	83,7	95,2	158,1	105,3	142,2	477,4	319,1	443,2	538,3	578,9	831,9
Valeur des timbres	699,4	440,5	359,5	390,1	537,1	652,3	407,8	634,4	808,7	1 017,5	1 069,6

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Tableau n° 105: Montant des amendes forfaitaires (en millions FCFA) par région

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
B Mouhoun	23,3	12,8	12,9	9,8	8,5	12,1	16,2	25,3	83,3	74,2	58,5
Cascades	7,7	7,7	14,6	20,4	18,8	33,5	34,7	42,3	140,2	233,4	210,9
Centre	63,8	140,3	321,3	155,6	269,6	nd	76,8	282,5	385,6	374,4	82,5
Centre-Est	10,6	15,5	33,5	14,4	24,8	29,6	27,5	25,0	115,9	126,0	45,2
Centre-Nord	9,2	8,4	9,6	6,3	12,0	10,7	14,1	16,1	25,4	52,7	28,2
Centre-Ouest	17,3	15,3	17,8	4,9	5,1	16,1	11,7	9,5	31,6	26,8	22,0
Centre-Sud	38,6	44,7	46,5	22,8	35,8	15,4	8,5	1,5	15,7	15,7	27,1
Est	26,9	21,4	19,4	14,1	41,7	22,0	27,1	37,9	77,9	74,5	30,0
Hauts-Bassins	19,7	20,0	28,4	31,2	141,2	55,2	26,7	31,3	63,1	63,6	117,6
Nord	10,6	9,3	10,1	0,4	16,8	33,2	8,2	8,7	17,5	15,1	22,2
Plateau Central	12,5	9,5	9,8	6,0	7,2	9,6	0,6	9,6	29,4	15,5	11,2
Sahel	16,9	15,6	13,1	13,5	11,5	31,4	11,7	16,8	40,9	36,7	26,5
Sud-Ouest	4,1	6,1	3,5	2,3	3,8	nd	13,4	13,4	13,4	13,4	28,5
Total	261,2	326,4	540,5	301,7	596,9	nd	277,1	520,0	1 039,9	1 122,0	710,5

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Tableau n° 106: Recettes des services payés par région (en millions de FCFA) par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
B Mouhoun	nd	2,9	12,1	1,3	17,7	26,5	49,7	55,7	64,3	58,4
Cascades	2,9	3,5	7,7	11,3	11,3	19,7	39,4	28,7	45,2	57,1
Centre	2,5	48,5	nd	nd	251,5	45,8	nd	nd	nd	84,0
Centre-Est	9,9	22,3	11,3	18,5	19,9	19,9	50,7	92,6	68,6	82,8
Centre-Nord	7,7	9,1	8,6	8,8	13,6	27,5	30,0	36,5	41,8	54,6
Centre-Ouest	17,9	12,0	3,7	6,9	9,5	19,9	32,5	40,9	48,3	59,4
Centre-Sud	0,0	0,3	0,6	1,1	1,3	9,5	20,7	19,8	21,0	62,3
Est	4,1	4,9	4,2	9,4	18,1	34,4	52,9	65,3	76,6	133,6
Hauts-Bassins	36,7	39,1	48,2	59,8	93,6	40,2	53,0	76,9	88,7	89,1
Nord	5,9	6,3	0,6	12,4	16,3	25,6	49,7	39,9	39,0	47,1
Plateau Central	3,0	4,9	3,4	4,0	7,4	18,5	20,7	26,8	27,5	20,7
Sahel	1,2	2,3	3,4	5,3	8,9	18,2	30,6	41,8	44,5	42,7
Sud-Ouest	3,3	2,0	1,5	3,2	8,3	13,4	13,4	13,4	13,4	40,1
Total	nd	158,1	nd	nd	477,4	319,1	nd	nd	nd	831,9

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Tableau n° 107: Valeur des timbres par région (en millions de FCFA) par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	17,6	27,5	28,8	39,7	69,9
Cascades	37,0	35,7	40,8	49,5	54,3
Centre	152,1	330,6	294,4	394,2	405,4
Centre-Est	20,5	32,5	40,7	43,5	42,2
Centre-Nord	24,7	37,8	47,3	55,6	35,1
Centre-Ouest	38,9	29,0	32,9	69,0	53,6
Centre-Sud	0,2	14,1	26,6	27,7	23,8
Est	21,1	30,8	38,4	49,6	70,7
Hauts-Bassins	17,9	25,3	158,8	181,0	179,5
Nord	42,9	32,3	57,2	58,7	66,2
Plateau Central	10,5	11,8	11,1	14,4	25,6
Sahel	10,9	13,7	18,2	21,2	14,9
Sud-Ouest	13,4	13,4	13,4	13,4	28,6
Total	407,8	634,4	808,7	1 017,5	1 069,6

Source : DGESS/MSECU : Collectes auprès des services de la police nationale

Table des matières

Avant-propos.....	5
Sommaire.....	7
Abréviations.....	9
Démarche méthodologique.....	11
I. Organisation et attributions du Ministère de la sécurité en 2018.....	13
I.1. Organisation et attributions.....	15
I.2. Schéma de l'organigramme.....	30
II. Participation communautaire à la production de la sécurité.....	31
Structures communautaires locales de sécurité.....	33
III. Activités des services de sécurité.....	35
III.1. Police administrative.....	37
III.2. Activités de police judiciaire.....	41
IV. Crimes et délits.....	51
IV.1. Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.....	57
IV.2. Crimes et délits contre la paix publique.....	61
IV.3. Crimes et délits contre les personnes.....	65
IV.4. Crimes et délits contre les personnes.....	69
IV.5. Crimes et délits contre la sécurité publique.....	75
IV.6. Attaques/agressions à mains armées.....	81
IV.7. Attaques terroristes*.....	83
V. Activités de sécurité publique.....	85
VI. Activités de la sûreté de l'Etat.....	93
VII. Recettes recouvrées par les services de la police nationale.....	99
Table des matières.....	105
Liste des tableaux.....	107

Liste des tableaux

Tableau n° 1: Nombre de structures communautaires locales de sécurité par région.....	34
Tableau n° 2: Activités de police administrative.....	38
Tableau n° 3: Nombre d'enquêtes administratives par région.....	38
Tableau n° 4: Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région.....	38
Tableau n° 5: Nombre de certificats de résidence délivrés par région.....	39
Tableau n° 6: Nombre de certifications matérielles de signatures établis par région (en milliers).....	39
Tableau n° 7: Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région (en milliers).....	40
Tableau n° 8: Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè effectué dans les commissariats de police par région.....	40
Tableau n° 9: Nombre de cartes nationales d'identité Burkinabè établies par sexe.....	40
Tableau n° 10: Nombre de passeports établis.....	40
Tableau n° 11: Activités de police judiciaire reçues et exécutées.....	42
Tableau n° 12 : Nombre d'assistance à huissier reçues et exécutées par région.....	42
Tableau n° 13 : Nombre d'avis de recherche reçus et exécutés par région.....	43
Tableau n° 14: Nombre de commissions rogatoires reçues et exécutées par région.....	43
Tableau n° 15: Nombre d'instructions de justice reçues et exécutées par région.....	44
Tableau n° 16: Nombre de mandats d'amener reçus et exécutés par région.....	44
Tableau n° 17: Nombre de mandats d'arrêt reçus et exécutés par région.....	45
Tableau n° 18: Nombre de mandats de comparution reçus et exécutés par région.....	45
Tableau n° 19: Nombre de mandats de dépôt reçus et exécutés par région.....	46
Tableau n° 20: Nombre d'ordonnance reçues et exécutées par région.....	46
Tableau n° 21: Autres activités de police judiciaire.....	47
Tableau n° 22: Nombre de découvertes de cadavre par région.....	47
Tableau n° 23: Nombre d'enquêtes de flagrant délit menées par région.....	47
Tableau n° 24: Nombre d'enquêtes préliminaires réalisées par région.....	48
Tableau n° 25: Nombre de procès-verbaux de notification et de remise d'actes par région.....	48
Tableau n° 26: Nombre de procès-verbaux de recherches infructueuses par région.....	48
Tableau n° 27: Nombre de procès-verbaux dressés par région.....	49
Tableau n° 28: Nombre de réquisitions à expert par région.....	49
Tableau n° 29: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon la structure.....	52
Tableau n° 30: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon le type.....	52
Tableau n° 31: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon la structure.....	52
Tableau n° 32: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon le type.....	52
Tableau n° 33: Nombre de victimes de crimes et délits selon la structure.....	52
Tableau n° 34: Nombre de victime de crimes et délits selon le type.....	52
Tableau n° 35 : Nombre de personnes mineures (Garçons et Filles) gardées à vue par région.....	53
Tableau n° 36 : Nombre de personnes majeures (Femmes et Hommes) gardées à vue par région.....	53
Tableau n° 37 : Nombre d'individus déferés hommes.....	54
Tableau n° 38 : Nombre de femmes déferées.....	54
Tableau n° 39 : Nombre de mineurs déferés.....	55
Tableau n° 40: Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.....	56
Tableau n° 41: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région.....	58
Tableau n° 42: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants par région.....	59
Tableau n° 43: Nombre de cas de viol par région.....	59
Tableau n° 44: Nombre de cas d'avortement par région.....	59
Tableau n° 45: Nombre de cas de racolage par région.....	60
Tableau n° 46: Nombre de cas de mutilations génitales par région.....	60
Tableau n° 47: Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique.....	62
Tableau n° 48: Nombre de crimes et délits contre la paix publique par la région.....	62
Tableau n° 49: Nombre de cas de faux monnayage par région.....	63
Tableau n° 50: Nombre de cas de violation de domicile par région.....	63
Tableau n° 51: Nombre de cas d'ivresse publique et manifeste par région.....	64
Tableau n° 52: Nombre de cas d'abattage clandestin enregistrés par région.....	64
Tableau n° 53: Nombre de cas de crimes et délits contre la propriété enregistrés.....	66

Tableau n° 54: Nombre de crimes et délits contre la propriété par région.....	66
Tableau n° 55: Nombre de cas de vol par région.....	67
Tableau n° 56: Nombre de cas d'abus de confiance par région.....	67
Tableau n° 57: Nombre de cas de vol qualifié par région.....	68
Tableau n° 58: Nombre de cas d'escroquerie par région.....	68
Tableau n° 59: Nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par structure.....	70
Tableau n° 60: Nombre de crimes et délits contre les personnes par région.....	70
Tableau n° 61: Nombre de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants par région.....	71
Tableau n° 62: Nombre de cas de coups et blessures volontaires par région.....	71
Tableau n° 63: Nombre de cas d'enlèvement par région.....	72
Tableau n° 64: Nombre de cas d'homicide volontaire / meurtre par région.....	72
Tableau n° 65: Nombre de cas d'assassinat enregistrés par région.....	73
Tableau n° 66: Nombre de cas de crimes et délits contre la sécurité publique par structure.....	76
Tableau n° 67: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique selon l'infraction.....	76
Tableau n° 68: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région.....	76
Tableau n° 69: Nombre de cas de détention illégale d'armes à feu par région.....	77
Tableau n° 70: Nombre de cas d'association de malfaiteurs par région.....	77
Tableau n° 71: Nombre de cas d'évasion, de complicité d'évasion et de tentative d'évasion par région.....	78
Tableau n° 72: Quantité (Kg) de drogues saisies par structure.....	78
Tableau n° 73: Quantité (Kg) de drogues saisies selon le type.....	78
Tableau n° 74: Nombre d'armes saisies par structure.....	78
Tableau n° 75: Nombre d'armes saisies selon le type.....	79
Tableau n° 76: Nombre d'armes saisies par région.....	79
Tableau n° 77 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées selon la structure.....	81
Tableau n° 78 : Nombre d'auteurs d'attaques/agressions à mains armées selon la structure.....	81
Tableau n° 79 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées selon la structure.....	81
Tableau n° 80 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure.....	81
Tableau n° 81 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées par région.....	82
Tableau n° 82 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées par région.....	82
Tableau n° 83 : Nombre de cas d'attaques terroristes selon la structure.....	83
Tableau n° 84 : Nombre de présumés auteurs d'attaques terroristes selon la structure.....	83
Tableau n° 85 : Nombre de victimes d'attaques terroristes selon la structure.....	83
Tableau n° 86 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure.....	83
Tableau n° 87 : Nombre de biens emportés.....	83
Tableau n° 88: Activités de sécurité publique selon le type.....	88
Tableau n° 89: Activités de sécurité publique selon le type.....	88
Tableau n° 90: Déclarations de vols par région.....	89
Tableau n° 91: Nombre de déclaration de vols pour 100 000 habitants.....	89
Tableau n° 92: Plaintes contre inconnu (X) par la région.....	90
Tableau n° 93: Accidents de la circulation routière.....	90
Tableau n° 94: Nombre de blessés lié aux accidents de la circulation routière par région.....	91
Tableau n° 95: Nombre de morts lié aux accidents de la circulation routière par région.....	91
Tableau n° 96: Nombre d'accidents de circulation routière pour 100 000 habitants.....	91
Tableau n° 97: Nombre d'individus fichés par région.....	96
Tableau n° 98: Activités de sûreté de l'Etat selon le type.....	96
Tableau n° 99: Nombre de fiches d'hôtels exploitées par région.....	96
Tableau n° 100: Nombre de carnets de séjour visés par région.....	97
Tableau n° 101: Nombre de cas de réunions autorisées signalées par région.....	97
Tableau n° 102: Nombre de cas de manifestations autorisées signalées par région.....	98
Tableau n° 110: Nombre de cas d'atroupement par région.....	98
Tableau n° 104: Nombre de notes de renseignement rédigées par région.....	102
Tableau n° 105: Recettes des services de Police (en millions FCFA).....	102
Tableau n° 106: Montant des amendes forfaitaires (en millions FCFA) par région.....	102
Tableau n° 107: Recettes des services payés par région (en millions de FCFA) par région.....	103



